

2026



Le p'tit Frambaldéen



Sommaire

Le mot du maire • 3

Finances • 4

Réalisations 2025 • 6

Projets 2026 • 7

Mayenne Communauté • 13

Rétrospective 2025 • 17

Tarifs • 22

Action sociale • 28

Vie associative • 32

Infos générales • 47

Dates à retenir • 63

Mairie

3, place de l'église
53300 Saint-Frambault-de-Prières

Tél : 02.43.00.87.78 - Fax : 02.43.00.84.50

<http://saintframbaultdeprieres.com>

email : mairiestframbaultdeprieres@wanadoo.fr

Ouverture au public

Lundi	8h15 – 12h15 Fermée l'après-midi
Mardi	8h15 – 12h15 13h30 – 18h
Mercredi	8h30 – 12h 13h30 – 18h
Jeudi	8h15 – 12h15 13h30 – 18h
Vendredi	8h15 – 12h15 Fermée l'après-midi
Samedi	8h30 – 12h



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

Didier Christine

6, place de l'église

53300 St Frambault de Prières

Tél : 02.43.00.87.89

Fermée le lundi et mercredi

Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 8h45 à 12h15



Mot du Maire



Chères Frambaldéennes, chers Frambaldéens,

L'année 2025 s'achève, et avec elle, une nouvelle page de la vie de notre commune se tourne. C'est pour moi, ainsi que pour l'ensemble du Conseil Municipal, un moment privilégié pour m'adresser à vous et partager un regard sur les mois écoulés.

Tout au long de cette année, notre commune a continué d'évoluer, portée par le dynamisme de ses associations et l'engagement de ses habitants. Nous avons eu à cœur de poursuivre les chantiers engagés pour l'amélioration de notre cadre de vie, qu'il s'agisse de l'entretien de notre patrimoine communal, de la mise en place de dispositifs pour notre jeunesse — à l'image des "chantiers argent de poche" — ou encore de la réflexion sur nos enjeux énergétiques de demain.

Ces réalisations ne sont pas seulement des dossiers techniques ; elles sont le reflet de notre volonté de maintenir un service public de proximité efficace et attentif aux besoins de chacun.

L'année 2026 qui s'annonce sera particulière pour notre vie démocratique locale avec les élections municipales de mars prochain. Conformément aux règles de neutralité qui s'imposent à toute collectivité en cette période, ce mot du Maire se veut avant tout un message de rassemblement et de respect des institutions.

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles, les agents communaux et tous ceux qui, par leur action quotidienne, font battre le cœur de notre village.

Que 2026 apporte à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets.

Très belle année à toutes et à tous.

Très cordialement, Le Maire, *Thierry Moutel*

Finances

Budget primitif 2025

Le budget est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel, produits de tarification, impôts, dotations de l'Etat ...).
- **La section d'investissement** présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, acquisition de terrains, remboursement du capital de la dette, ...).

Dépenses de fonctionnement : 1 166 366 €

Dotations provisions	3 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Autofinancement	179 887 €
Charges financières	37 500 €
Charges gestion courante	175 327 €
Atténuation de produits	8 500 €
Frais de personnel	366 600 €
Charges générales	394 552 €

Recettes de fonctionnement : 1 166 366 €

Excédent 2024	100 000 €
Produits exceptionnels	5 500 €
Produits de gestion	70 500 €
Dotations Participations	187 050 €
Fiscalité locale	362 000 €
Impôts et taxes	110 966 €
Vente de produits	330 350 €

Dépenses investissement : 915 186 €

Local technique - terrains pétanque	69 500.00 €
Matériel - mobilier urbain	13 500.00 €
Mission AMO audits énergétiques	11 600.00 €
Jeu extérieur école	15 500.00 €
Mobilier garderie	2 500.00 €
Équipements cuisine salles	13 500.00 €
Beffroi église	58 600.00 €
Création réserves d'incendie	61 990.00 €
Remboursement capital emprunts	159 000.00 €
Opérations financières	349 976.00 €
Déficit 2024 reporté	159 520.00 €

Recettes d'investissement : 915 186 €

Subventions d'équipement	92 450 €
FCTVA	50 000 €
Opération financières	365 934 €
Réserves	226 915 €
Autofinancement	178 887 €

Fiscalité

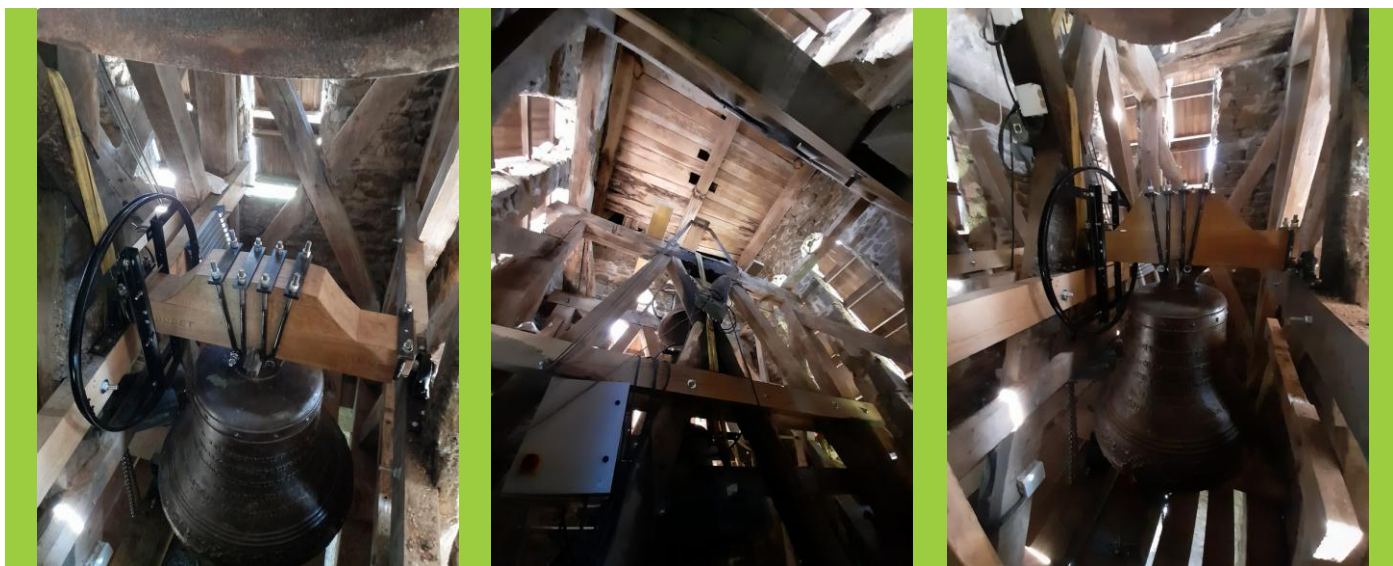
Taxes	Bases impositions	Taux 2025	Recettes fiscales
Foncier bâti	855 800 €	45.44 %	388 876 €
Foncier non bâti	118 400 €	40.42 %	47 857 €
*Habitation	75 800 €	13.88 %	10 521 €
Allocations compensatrices			- 8 623 €
Total des recettes fiscales			438 631 €

* La taxe d'habitation s'applique uniquement sur les résidences secondaires.

* Depuis le 01/01/2025, le taux d'exonération partielle du foncier non-bâti concernant les terres agricoles a été fixé à 30% (20% auparavant).

Réalisations 2025

Eglise : restauration du beffroi



Les travaux ont consisté à consolider la structure en bois qui accueille les cloches, repositionner les cloches et à restaurer l'escalier d'accès.

Coût H.T. des travaux : 48 520 € / Subventions obtenues : 23 181 €

Acquisition de matériel



Renouvellement des équipements des cuisines des salles communales : acquisitions d'un fourneau gaz 2 feux, d'un fourneau gaz 4 feux et d'un four électrique.

Coût H.T. : 11 100 €

Un nouveau jeu pour la cour de récréation

Bonne nouvelle pour les élèves de notre école : un tout nouveau jeu extérieur a été installé.

Cet équipement, choisi en concertation avec l'équipe enseignante et validé par la municipalité, permet aux enfants de profiter d'un espace de jeu encore plus ludique et sécurisé.



Coût H.T. des travaux : 15 400 € / Subvention obtenue (CAF) : 4 851 €

Acquisition d'une réserve foncière



Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire, la commune a récemment exercé son droit de préemption sur une parcelle de terrain constructible située 4, hameau de la Gare (anciennement, bâtiments Terrena).

Ce droit, prévu par le Code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'acquérir en priorité un bien mis en vente, lorsqu'il présente un intérêt pour l'aménagement de la commune, la création d'équipements publics ou le développement futur de la commune.

En procédant à cette acquisition qui s'élève à 37 000 € (hors frais d'acte), la municipalité souhaite préserver la maîtrise du foncier et anticiper les besoins à venir, tout en garantissant un développement harmonieux du hameau.

Projets 2026

Créations de réserves d'incendie pour renforcer la sécurité incendie de notre commune.

Suite à l'attribution tardive des subventions pour ce projet, les travaux prévus en 2025 sont donc reportés cette année et seront réalisés par l'entreprise LATP (53500 ERNEE).

Ces équipements viendront compléter le dispositif existant et répondent aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Implantées respectivement sur les secteurs de la Gare et des Riveries, ces réserves permettront aux sapeurs-pompiers de disposer d'un point d'eau suffisant et facilement accessible en cas de sinistre.



Coût H.T. des travaux : 50 000 €

Subventions obtenues : 31 300 €

Ombrières photovoltaïques :

Dans un contexte climatique et réglementaire évoluant rapidement, la Société Energie Mayenne souhaite accompagner les collectivités locales dans leur transition énergétique.

La Société Energie Mayenne a créé Mayenne Ombrières, en partenariat avec l'entreprise See You Sun, afin de mutualiser leurs compétences respectives, dans le but de proposer aux communes et aux EPCI un service de développement, de financement et de construction d'ombrières photovoltaïques de parking et de toitures photovoltaïques. L'objectif national d'ici 2030 est que 30% de la consommation finale d'énergie soit renouvelable.

A cet effet, la municipalité a donc pris contact avec Mayenne Ombrières afin d'étudier la possibilité d'installer des ombrières photovoltaïques sur la commune, permettant la production d'énergie renouvelable photovoltaïque. **C'est Mayenne Ombrières qui financera la totalité des installations des ombrières. L'électricité produite sera injectée dans le réseau Enedis.**

Deux projets :

■ Salles des fêtes :

Sur une surface de 450 m², ce sont 216 panneaux photovoltaïques qui seront installés pour une puissance totale de 97.2 kWc. L'énergie produite sera destinée à de la revente en injection sur le réseau.



Suite à la demande des adhérents de la retraite sportive, la municipalité réalisera 8 terrains de pétanque sous cette ombrière.

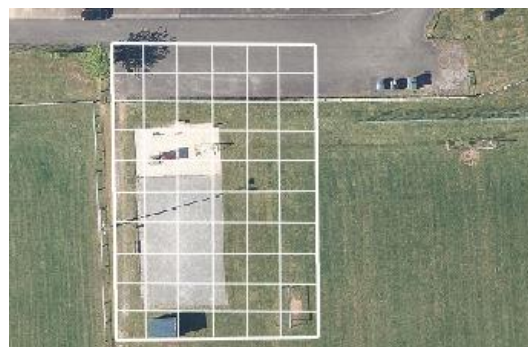
Coût estimatif H.T. : 25 000 €

Ce projet apportera différents avantages aux utilisateurs du site, car en plus de contribuer à la transition énergétique, les ombrières apporteront un abri aux joueurs, aussi bien contre les intempéries que contre le soleil d'été.

■ Stade municipal

Un second projet est à l'étude du côté du stade municipal.

Si l'étude de faisabilité le permet, sous une partie (200 m²) de cette ombrière projetée, la municipalité prévoira la construction d'un local technique communal afin d'offrir un espace fonctionnel pour le rangement du matériel et de faciliter la gestion quotidienne des équipements municipaux.



Ces projets illustrent la volonté de la commune d'allier innovation énergétique tout en valorisant les espaces publics et en améliorant les infrastructures locales.

Travaux énergétiques

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et d'amélioration de la performance des bâtiments communaux, la mairie envisage de réaliser prochainement des travaux énergétiques.

La municipalité a mandaté le bureau d'études ACORE (53810 CHANGE) afin d'établir un rapport de conseils techniques visant à mettre en avant les travaux d'améliorations énergétiques qui sont prioritaires en tenant compte des constats faits sur les différents sites (école, salles communales, foyer des jeunes), des éventuels problèmes observés, de la faisabilité de certains travaux et de fréquence d'occupation des locaux.

Coût H.T. de l'étude : 9 630 €

La municipalité a donc validé les travaux suivants :

■ Groupe scolaire :
• <u>Bâtiment ancien</u> : - Remplacement des menuiseries extérieures en PVC double vitrage performant, de coffres de volets roulants isolés et de fenêtres de toiture mixte (aluminium double vitrage) avec rebouchage d'un certain nombre de velux. • <u>Bâtiment récent</u> : - Remplacement des menuiseries extérieures en aluminium double vitrage performant et de coffres de volets roulants isolés. • <u>Chauffage</u> : - Pour l'ensemble, mise en place d'une chaudière collective bois à granulés avec installation d'une solution de pilotage avec agenda annuel afin de réduire la consommation énergétique. • <u>Ventilation</u> : - Installation d'une ventilation simple flux avec régulation par sonde CO2 afin d'adapter les débits en fonction de l'occupation et ainsi limiter les déperditions par renouvellement d'air. - Suppression des entrées d'air actuelles. - Dépose d'une partie du plafond et mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air (étage bâtiment ancien).
Coût estimatif H.T. des travaux : 345 000 €

■ Salles communales :
• <u>Petite salle</u> : - Remplacement des menuiseries extérieures en PVC double vitrage performant et travaux de maçonnerie pour réfection des allèges de fenêtres. - Refaire dans son intégralité l'isolation ainsi les combles et la verrière (remplacement des vitrages en toiture par des panneaux sandwichs). - Chauffage : installation d'une pompe à chaleur air/air avec solution de pilotage pour corrélérer le chauffage en fonction de l'usage. Installation d'une ventilation simple flux avec régulation par sonde CO2. • <u>Grande salle</u> : - Par son bon état général de son enveloppe, il n'est pas jugé important de prévoir d'éventuels travaux d'isolation sur la grande salle. Les menuiseries extérieures seront conservées avec remplacement des joints de frappe pour améliorer l'étanchéité à l'air du bâti. De même, une temporisation sera installée pour piloter les chauffages aérothermes.
Coût estimatif H.T. des travaux : 165 000 €

■ Foyer des jeunes :

- Remplacement des menuiseries extérieures (en aluminium double vitrage performant.
- Rebouchage des velux en toiture pour pouvoir baisser la hauteur sous plafond.
- Mise en œuvre d'un faux-plafond horizontal à hauteur des velux existants avec la mise en œuvre d'une laine minérale déroulée d'épaisseur d'au moins 300 mm + isolation des murs par l'intérieur.
- Création d'un réseau de chaleur depuis la chaudière bois à granulés de la mairie vers le bâtiment ou installation d'un poêle à granulés. Installation d'une ventilation simple flux.
- Mise en œuvre d'un éclairage artificiel incorporé dans le faux-plafond.

Coût estimatif H.T. des travaux : 85 000 €

Le montant total des travaux est important. L'année 2026 sera consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre et à la recherche de financements.

Consciente de la situation budgétaire actuelle de l'État et de la raréfaction des financements publics, la commune déposera donc plusieurs demandes de subventions auprès des différents dispositifs disponibles (État, Région, Département, ADEME, etc...) afin d'alléger le coût global de l'opération.

Toutefois, si le niveau de subvention obtenu s'avérait insuffisant pour couvrir une part significative des dépenses prévues, la commune serait contrainte d'ajuster le programme des travaux en conséquence. Le montant total de l'opération sera alors revu à la baisse, en priorisant les interventions les plus urgentes ou les plus efficaces sur le plan énergétique.

Terrain de football 5 x 5 : du retard au démarrage...

Dans le cadre du déploiement du plan d'équipements sportifs de proximité « Héritage Mayenne », la commune de SAINT-FRAIMBAULT-DE PRIERES a été identifiée pour bénéficier de l'implantation d'un terrain de foot 5.

Le calendrier prévisionnel prévoyait un démarrage des travaux au second trimestre 2025 pour une fin de réalisation en fin d'année.

Cependant, en raison des conditions climatiques défavorables qui ont impacté le calendrier de réalisation des équipements d'une part, des défaillances du titulaire du marché de travaux des terrains de Foot par 5 d'autre part et enfin la participation des Collectivités à l'effort de redressement budgétaire demandé par l'État, l'attribution du marché de travaux de terrains de foot 5 a été reportée en fin d'année 2025 pour un démarrage des travaux prévu désormais au deuxième trimestre 2026.



Ce nouvel équipement sera financé à 100% par le Département.

Projets non communaux

Zone d'activités de Coulonges : nouvelle entreprise

L'entreprise SEP Valorisation (spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets non dangereux pour les collectivités, les industriels et les particuliers) a fait l'acquisition d'un terrain situé dans le parc intercommunal de Coulonges (derrière l'entreprise de transports Praz logistique).

Ce terrain sera composé de bureaux, d'une base logistique, d'un site de valorisation bois tri/transfert de déchets et matières recyclables, parking PL, VL, bennes et matériels, d'une piste de lavage, d'une station bio-carburant, d'un bâtiment couvert de 1 000 m² et de panneaux photovoltaïques.



Antenne téléphonique Orange

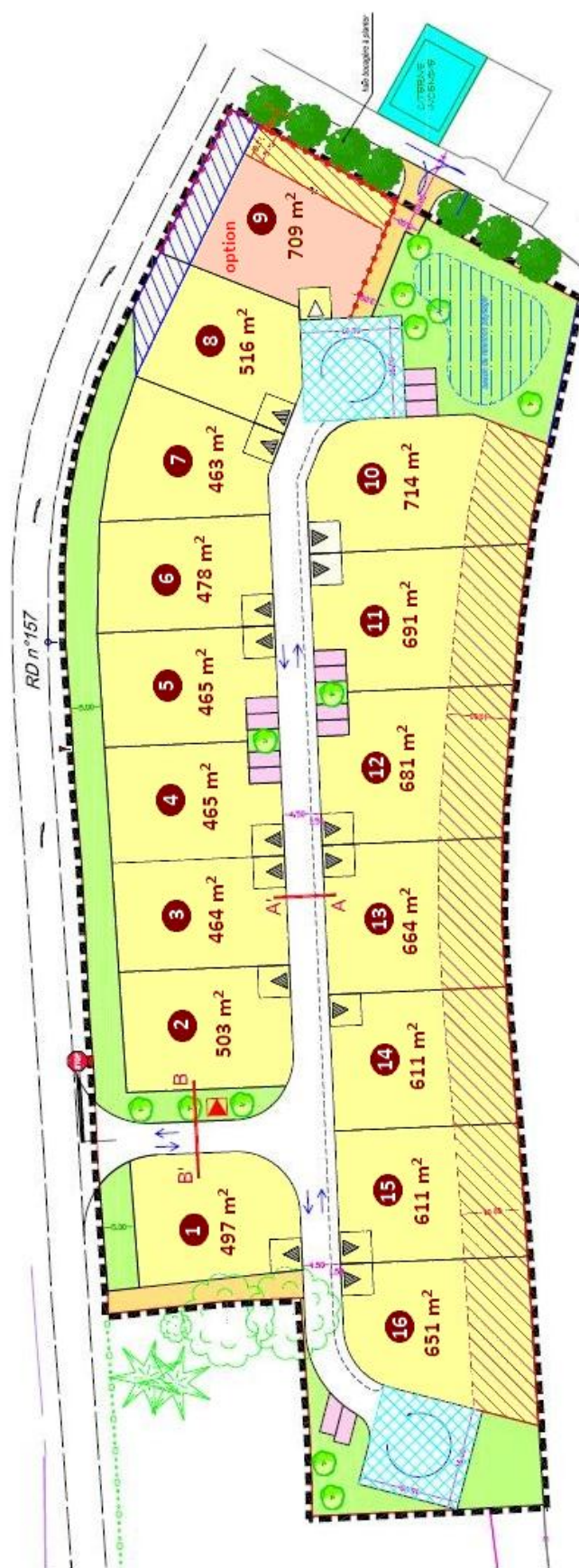
La société ORANGE a implanté une antenne-relais sur un terrain privé : Lieu-dit « le pré de la lande » – le long de la voie communale Les Trembles - Parcelle C 1279. Dans cette optique, il a réalisé un dossier d'information que le public peut consulter : le Dossier d'information mairie (DIM).

La commune n'a pas le pouvoir d'accepter ou de refuser un projet de création ou de modification d'antenne relais, sauf pour non-respect de la réglementation d'urbanisme.



Objectif : Suite à l'identification d'un besoin de couverture sur notre commune, ce projet permettra **dès sa mise en service** (1^{er} trimestre 2026) aux clients d'Orange, de passage ou demeurant dans la zone, d'accéder à des services numériques mobiles dans les conditions améliorées et conformes à leurs attentes.

Lotissement « Le Verger » : Prix de vente : 44 € HT/m²



LEGENDE :

- Périmètre du lotissement (13072 m²) environ
- Surfaces cessibles 9845 m² environ
- Chaussée (enrobés noirs)
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Cheminement piétons
- Espaces verts
- Accès automobile unique imposé au lot
- Accès interdit au lot
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
- Zone non constructible hors travaux de clôture
- Zone non constructible hors travaux de clôture et hors bâtiments annexes
- Arbres existants
- Haie bocagère à constituer
- Arbres projetés
- Poste de transformation (position approximative)
- Citerne incendie.

MAYENNE
communauté



En bref,

Quatre terrains synthétiques en cours de construction.

Les footballeurs de Mayenne Communauté peuvent maintenant profiter de très beaux outils. En effet, pour faciliter la pratique du football sur l'année, quatre terrains synthétiques ont été construits et implantés sur les communes de Martigné-sur-Mayenne, Lassay-les-Châteaux, Aron et Contest.

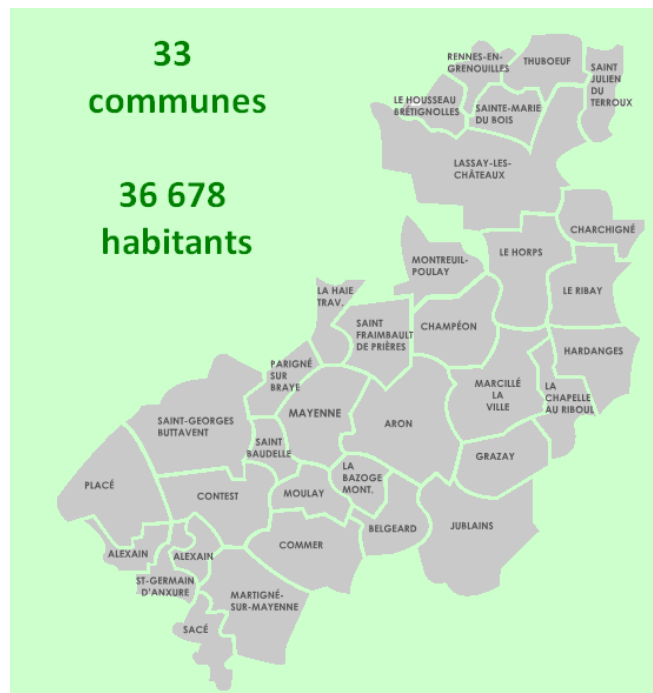
Plus de 900 footballeurs de moins de 18 ans sur le territoire pratiquent cette discipline sportive et la plupart sont entravés dans leur pratique par une météo pas toujours bienveillante pour les terrains enherbés à la mauvaise saison.

Les mairies n'ayant pas les moyens financiers d'un tel équipement, c'est la raison pour laquelle Mayenne Communauté s'en est saisie. Elle gardera la maîtrise des terrains, en assurera l'entretien et permettra ainsi un accès plus large possible aux différents clubs et pas seulement à la commune d'implantation.

Les communes d'implantation doivent prendre en charge l'éclairage du terrain.



Coût HT des travaux : 3 000 000 €



Le jardin Boréal prend forme.

C'est le nouveau nom du futur pôle culturel situé à Lassay-les-Châteaux.



Avec une ouverture prévue courant le 1^{er} trimestre, le nouveau pôle culturel regroupera plusieurs entités. Il sera à la fois médiathèque de Lassay-les-Châteaux, conservatoire, espace jeunes, mais encore structure du réseau intercommunal (parmi 18 bibliothèques, et diffuseur de flux culturels dont la danse). Le Jardin Boréal se veut intergénérationnel, identifiable, repérable et évolutif. Il porte également des ambitions en matière de développement durable, d'accessibilité et d'inclusion.

Il crée enfin un lien avec le projet de créer une médiathèque reliée aux activités jardin, nature et jardin de culture.

Coût prévisionnel HT des travaux : 5 000 000 €

Sport S'Handifférence

Afin de favoriser la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, un éducateur sportif en charge des activités physiques adaptées a été recruté par Mayenne Communauté.

Cet éducateur est chargé de construire et animer des activités physiques à destination des jeunes en situation de handicap. L'idée est de mieux intégrer les enfants en situation de handicap à la pratique et aux disciplines sportives.



L'animateur peut aussi intervenir dans les écoles du territoire pour accompagner les enseignants ayant des jeunes en situation de handicap dans leur effectif et animer les parcours activités physiques et santé etc...Il est également chargé d'accompagner les associations sportives.

Contact : M. Ory Romain

Tél : 06 85 45 18 06

romain.ory@mayennecommunaute.fr.

L'objectif est de toucher un maximum de familles qui pourraient avoir un enfant en situation de handicap ou porteur d'une pathologie ou maladie, afin de lui proposer une prise en charge en activité physique adaptée.

Mobilité : location de vélos à assistance électrique (VAE)



Testez, roulez et adoptez le vélo à assistance électrique pour vos déplacements du quotidien et domicile-travail.

Depuis le 01/04/2024, Mayenne communauté propose des vélos à assistance électrique à la location réservés aux personnes majeures justifiant d'une résidence principale sur le territoire de Mayenne Communauté.

Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles et de 2 vélos par foyer. L'utilisateur souhaitant louer un VAE s'inscrit lui-même sur la plateforme de réservation disponible sur le site de Mayenne Communauté.

Vous pouvez louer un vélo uniquement sur les périodes suivantes :

- 3 mois pour 81 €
- 6 mois pour 141 €
- 12 mois pour 252 €

Le retrait et la restitution des vélos ont lieu sur le site d'Au Grand Bi, 43 rue St Martin, 53100 MAYENNE.

Aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique adapté au handicap

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'usage de la voiture, Mayenne Communauté souhaite inciter les habitants à l'usage du vélo.

Mayenne Communauté a mis en place une aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique adapté aux personnes en situation de handicap.

- 25% du reste à charge, se comprend dans la version de base sans les accessoires (casque, antivol, panier...).
- Dans la limite de **500 € par matériel et par foyer**.
- Réservé à tous les résidents du territoire de Mayenne Communauté.
- L'aide est soumise à l'achat d'un vélo neuf chez les professionnels du cycle à l'échelle nationale (pas de restriction territoriale).



Contact :
mobilité@mayennecommunaute.fr

Il est nécessaire de remplir le formulaire mis en ligne sur le site de Mayenne Communauté.

Service d'autopartage de véhicules électriques



Contact :
mobilité@mayennecommunaute.fr

Pour faciliter les déplacements, Mayenne Communauté va déployer un service d'autopartage électrique géré par CLEM (prestataire).

L'objectif : proposer une alternative à l'usage individuel permanent de la voiture, favoriser le covoiturage et réduire l'impact écologique lié aux trajets. Grâce à ce dispositif, les habitants pourront louer le véhicule pour plusieurs usages : courses, déplacements en groupe, logistiques légères.

Organisation du service :

- Mise à disposition de véhicules électriques Citroën E-C3 (autonomie de 250 kms), de 6h à 22h avec possibilité de louer à la journée ou la demi-journée.
- La gestion des véhicules sera assurée par CLEM.

4 stations :

- 1 à Martigné-sur-Mayenne (parking du stade)
- 2 à Mayenne (parking Léonard de Vinci et parking avenue Paul Guyard)
- 1 à Lassay-Les-Châteaux (parking place du 11 novembre).

Lancement du service espéré pour janvier 2026 à Mayenne et dans les mois qui suivront pour Martigné et Lassay. Le site internet dédié pour la réservation sera géré par CLEM.

Urbanisme : permanences Mayenne Communauté

Pour vous accompagner...

Le service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) de Mayenne ville et Communauté assure une mission de prestation de services pour le compte de l'ensemble des communes membres en instruisant pour elles les demandes d'urbanisme (excepté St Georges Buttavent qui assure son instruction de manière autonome). Les décisions finales sur les demandes restent toutefois de la compétence des maires des communes.

Pour vous accompagner dans vos projets et démarches, des permanences sont organisées par Mayenne Communauté en 3 points du territoire (sur rendez-vous uniquement) :

- Le mardi matin de 8h30 à 12 h à Mayenne
- Le jeudi matin de 9h à 12 h à Lassay-Les-Châteaux
- Le vendredi matin de 9h à 12 h à Martigné-sur-Mayenne

Pour prendre rendez-vous, contactez le service d'Application du Droit des Sols le lundi de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf lundi et mercredi matin.

Contact 02 43 30 48 50 urbanisme@mayennecommunaute.fr

Quelles démarches pour quels travaux ?



Déposer votre demande

Vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme :

- Sous forme numérique depuis un espace personnel du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de Mayenne Communauté via le lien : <https://gnau36.opiris.fr/mayennecommunaute/gnau/#/>
- Sous forme papier dans la mairie du lieu de votre projet en 3 exemplaires identiques.

Ados'Com, pour les jeunes

Ados'com propose deux formules pendant les vacances scolaires :

- Une formule « activités itinérantes » : les animateurs s'invitent dans les communes le temps d'un après-midi ou d'une soirée pour proposer des activités variées. Les jeunes s'inscrivent à l'activité.
- Une formule stage : les animateurs proposent des activités autour d'un thème général. Les jeunes s'inscrivent à la semaine entière.

Ados'com, c'est aussi un activité proposé tous les mercredis après-midi pendant les périodes scolaires.

Qui peut y accéder ?

Les activités sont accessibles à tous les jeunes habitants des 32 communes adhérentes, s'étant acquittés de la cotisation annuelle. Les adolescents peuvent participer à une ou plusieurs activités de leurs choix quel que soit la commune dans laquelle l'animation est prévue. Les parents doivent cependant les emmener.



ADOS'
COM

Contact :

☎ 02 43 30 21 56

adoscom@mayennecommunaute.fr

Rétrospective 2025

Les cloches de l'église restaurées



A l'occasion de la remontée des cloches, restaurées par l'entreprise Bodet, la bénédiction du beffroi a été célébrée par le père Pierre-Marie Perdrix le samedi 15 février.

Pose de la première des nouveaux logements Mayenne-Habitat



Le 3 avril, Le Maire et Mayenne-Habitat ont officiellement lancé la construction des deux logements sociaux dans la résidence des prés fleuris.

Les loyers hors charges ont été évalués à 499.18 € (maison de 68 m² de type T3) et 560 € (maison de 81.42 m² de type T4).

L'opération a coûté au total 391 266 €, dont 381 016 €, 97 % ont été pris en charge par Mayenne Habitat au travers des prêts et ses fonds propres. 3 500 € ont été apportés par l'État, 4 500 € par Mayenne communauté et une subvention Action logement de 2 250 € complète l'investissement. Les logements seront livrés en mars 2026. La commune a financé à hauteur de 8 500 € HT les travaux supplémentaires de viabilisation du terrain.

La salle multi activités et le city-stade inaugurés

Samedi 26 avril 2025, plus d'une cinquantaine d'enfants et d'adultes ont participé à l'inauguration de la salle multi-activités et du terrain multisport.

Ouvert aux activités scolaires, au centre de loisirs et aux associations locales, la salle multi-activités, doit devenir un lieu d'activité et un lieu d'expression, pour favoriser la créativité, l'intergénérationnel, le sport, les jeux collectifs ».

La réalisation de la façade a été confiée à Ananas Graphik (Maxime Dunas), intervenant en projets artistiques basé à Laval qui a travaillé avec les élèves de l'école, pendant leur temps scolaire, et l'association des jeunes frambaldéens, pendant leurs vacances.



La réalisation du terrain multisport a été en partie permise par le dispositif Terre de Jeux 2024. Le sport est un élément important pour une bonne santé et prévient d'un certain nombre de maladies.



Un ballon de futsal a été offert à chaque foyer frambaldéen qui compte un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans. Les joueurs de l'équipe de football de Saint-Frambault-de-Prières, les Jaunes et noirs, ont assuré la distribution.

Ouverture et inauguration de la supérette API



De la musique, du soleil et des chouquettes. Le village était en fête ce jeudi 15 mai pour l'ouverture officielle et l'inauguration de la supérette API, nouveau commerce de proximité comprenant plus de 700 produits vendus en libre-service. Depuis son ouverture, le résultat est positif, les gens jouent le jeu à venir régulièrement. Il faut que cela continue si l'on veut pérenniser ce commerce.



Rappel :

Pour y accéder, vous avez deux possibilités :

- Vous possédez un mobile : il suffit d'installer l'application « Api Ma Supérette », de vous inscrire et scanner une pièce d'identité. Un QR code est ensuite mis à disposition et c'est celui-ci qui permet à l'utilisateur de pénétrer dans le magasin.
- Et parce qu'on n'a pas tous un mobile, vous pouvez également commander une carte d'accès via le site internet api-masuperette.fr/inscription. Il conviendra également de scanner votre pièce d'identité.

La mairie ne délivre aucune carte d'accès.



Présence de votre « Apicier » :

- Lundi de 8h30 à 10h30
- Jeudi de 13h à 15h



Conseil Municipal des Enfants

Le CME répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. Il donne l'occasion de répondre à un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats. Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération. De plus, le conseil municipal des enfants doit être perçu comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter.

En septembre s'est donc déroulée l'élection du nouveau conseil municipal. Les jeunes conseillers ont été « élus » au sein même de l'école par leurs camarades.

Pour combien de temps est-on élu ?

Le mandat des jeunes conseillers est de deux ans. Un mandat se base sur l'année scolaire, c'est à dire du mois de septembre au mois de juillet.

Est-ce qu'il y a des réunions ?

Oui, les conseillers connaîtront 8 réunions dans l'année.

Qui l'anime ?

Le CME est animé par une élue et la directrice du service enfance.



De gauche à droite :

Basile, Mila, Loane, Lény, Sasha, Gabriel, Erza sont les nouveaux conseillers municipaux des enfants.

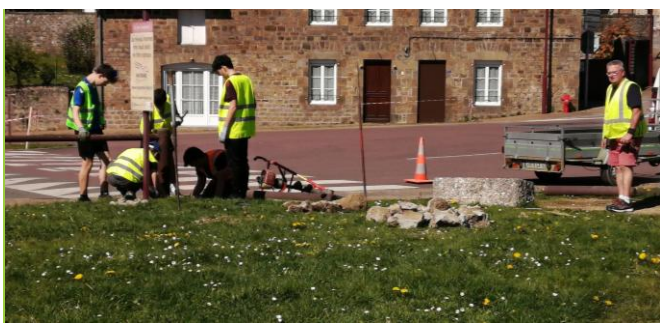
Mémoire - Transmission

Chaque année, notre commune se rassemble pour se souvenir des sacrifices et rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la paix.

Les cérémonies sont des moments de mémoire collective et de transmission, essentiels pour les nouvelles générations.



Chantiers « argent de poche »



En 2025, Malo, Clément, Elouan, Milan, Raphaël, Loris et Mathias ont participé aux chantiers "Argent de poche", encadrés par la municipalité.

Au programme de cette édition : travaux de peinture dans la cour de l'école, désherbage de différents espaces publics communaux, réparation de clôtures etc...

La municipalité remercie chaleureusement ces jeunes pour leur motivation, leur sérieux et leur bonne humeur, ainsi que les bénévoles qui les ont accompagnés tout au long de ces journées.

Une belle expérience citoyenne et solidaire qui profite à toute la commune.



2026, nouveauté :

Les chantiers « argent de poche » sont dorénavant ouverts aux **14-18 ans** (1^{er} jour de ses 14 ans et dernier jour de ses 18 ans).

Si cela vous intéresse, n'hésitez-pas à passer en mairie retirer un dossier d'inscription impérativement **avant le 15 avril 2026**.



Lac de Haute Mayenne

Scénographie : Le lac se dévoile autrement



Chiffres du lac de Haute-Mayenne

3 millions de m³ (soit 1300 piscines olympiques)

123 hectares de surface (soit 169 terrains de football)

8 m de hauteur de chute

7,2 m de profondeur maximale

Le lac de Haute Mayenne est alimenté par La Mayenne et deux de ses affluents, la Colmont et la Varenne. L'eau et ses méandres sont partout dans cet écrin de verdure.

Afin de mieux faire connaître cet environnement et ses multiples usages (soutien d'étiage, production hydroélectrique, loisirs, tourisme, activité agricole), deux parcours d'interprétation ont été aménagés pour sensibiliser les visiteurs à la richesse et à la fragilité du lieu.

En accès libre, ces circuits invitent petits et grands à une immersion sensorielle dans les paysages du lac :

- Une boucle de 1,3 km autour de St Georges de l'Isle, en passant par le barrage de Saint-Frambault-de-Prières.
- Un circuit de 700 m à La Monnerie, sur la commune de Saint-Loup-du-Gast, incluant un passage sur la passerelle flottante au-dessus de la Mayenne.

Ces itinéraires sont jalonnés de dispositifs ludiques et pédagogiques conçus pour éveiller la curiosité, stimuler les sens et inciter à la contemplation. Les visiteurs sont invités à écouter, sentir, toucher...

Une approche originale pour mieux comprendre les équilibres naturels et les interactions entre les différents usages du site.

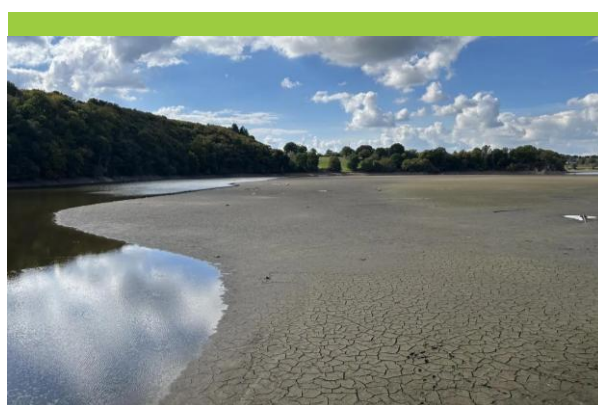
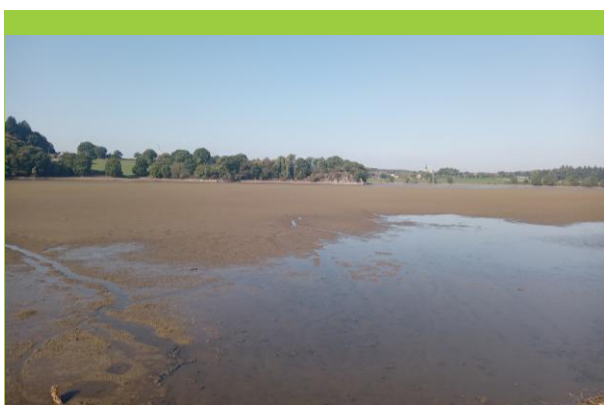
Le projet, d'un montant de 50 000 € a été financé à hauteur de 70% par le Département et de 30% par la Région.



Lac de Haute Mayenne

Abaissement du Lac et travaux sur le barrage :

Tous les cinq ans, conformément au plan de gestion, le niveau du lac de Haute-Mayenne a été abaissé pour parvenir à 15% de son volume normal, soit une baisse de 2,50 mètres. Du 15 septembre et pendant six semaines, la baisse de niveau a donc été maintenue afin de réaliser le diagnostic réglementaire du barrage (vérification des clapets, des volets métalliques qui régulent le débit de l'eau, de la structure globale du barrage), des travaux (étanchéité des joints de clapets, reprise de peinture) et enfin de permettre l'auto-curage des affluents en amont et la minéralisation des vases pour aider à évacuer les sédiments et gagner du volume afin de préserver la quantité d'eau dans le lac. Un entretien de la frayère a également été réalisé.



Pendant ces travaux, par mesure de sécurité, et par arrêtés, les accès au lit du lac et à la passerelle du barrage ont été interdits tout comme la pêche et la navigation

« 1 arbre, 1 naissance »

La commune a lancé en 2021 la plantation d'arbres fruitiers dans le cadre de l'opération « Une naissance, un arbre » : pour chaque nouveau-né de la commune, un arbre, symbole de vie et de croissance, est planté. Chaque bébé frambaldéen devient ainsi le parrain ou la marraine d'un arbre.

Il s'agit de renforcer la place de l'arbre dans nos bourgs tout en informant les futures générations sur les enjeux du maintien de la biodiversité. Le principe de cette action est simple : un arbre planté pour chaque enfant né l'année précédente.

Jules et Basile accompagnés de leurs parents ont été officiellement conviés le 22 novembre à participer à ce moment convivial et de partage.



L'AJSF sous le feu des projecteurs

Dans le cadre de l'opération Bein SQUAD lancée par la chaîne Bein Sports, visant à sponsoriser et accompagner 50 équipes de football amateur en France, bein SPORTS a diffusé en direct le 16 novembre 2025 le match de football opposant l'AJSF à Aon B.

Pour cet événement historique pour le club, les frambaldéens avaient répondu présents, il n'y avait jamais eu autant de monde à encourager les jaunes et noirs.



Le reportage est disponible sur YouTube (lien disponible sur intramuros et le site de la commune).



Décorations de Noël

Comme chaque année, la magie de Noël s'est installée progressivement dans notre commune. : les enfants du centre de loisirs, accompagnés des membres de la commission fleurissement, ont uni leurs talents pour installer les décorations qui ont égayé notre village tout au long des fêtes. Encadrés par l'équipe d'animation, les enfants ont participé avec enthousiasme à la mise en place des ornements qu'ils avaient, pour certains, confectionnés eux-mêmes lors des ateliers créatifs. La municipalité tient à remercier chaleureusement les enfants, l'équipe du centre de loisirs ainsi que les membres de la commission fleurissement pour leur participation active et leur énergie.



Les traditionnelles illuminations ont été mises en service par l'entreprise Plein Ciel (coût annuel 4 300 € TTC).

La féérie des fêtes de fin d'année a duré quatre semaines.

Fermeture du salon de coiffure : un commerce en attente de repreneur



Le salon de coiffure a récemment cessé son activité.

Sa gérante, propriétaire des lieux, pour raisons personnelles, a mis courant juin 2025 le local en vente. A ce jour, malheureusement, aucun repreneur ne s'est manifesté.

Cette fermeture, même temporaire, représente la disparition d'un service de proximité apprécié de nombreux habitants.

Afin de favoriser la reprise de ce commerce essentiel à la vie du village, la municipalité accompagne la diffusion de l'information auprès des réseaux professionnels et relaie l'annonce de vente auprès des organismes susceptibles d'intéresser de futurs repreneurs. L'objectif est de permettre une réouverture dès qu'un professionnel souhaitera s'y installer.

La mairie reste attentive à cette situation et se mobilise pour que ce service retrouve sa place au cœur de notre commune. Nous vous tiendrons informés de toute évolution.

Toute personne intéressée par l'acquisition du local ou par la reprise d'activité peut se rapprocher de la mairie pour obtenir les coordonnées nécessaires.

SALLES COMMUNALES	Habitants hors commune	Habitants commune	(1) Associations communales
Caution Petite salle	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Caution Petite salle	265,00 €	265,00 €	265,00 €
Grande salle + petite salle	530,00 €	345,00 €	265,00 €
Grande salle	367,00 €	239,00 €	184,00 €
Petite salle (70 personnes) + petite cuisine + EDF	320,00 €	208,00 €	160,00 €
Grande cuisine + chambre froide	129,00 €	84,00 €	64,00 €
Journée supplémentaire grande salle	122,00 €	80,00 €	61,00 €
Journée supplémentaire petite salle	87,00 €	56,00 €	43,00 €
Journée supplémentaire petite et grande salle	173,00 €	113,00 €	87,00 €
Vin honneur grande salle	121,00 €	79,00 €	61,00 €
Vin honneur petite salle	64,00 €	42,00 €	32,00 €
Électricité grande salle (coût kwh)	0,351 €	0,351 €	0,351 €
Sonorisation grande salle	36,00 €	36,00 €	36,00 €
Vaisselle (couvert complet / personne)	1,02 €	1.02 €	1.02 €
Vaisselle (uniquement verres + tasses)	0,33€	0,33 €	0,33 €
(2) Forfait ordures ménagères grande salle	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Forfait ordures ménagères petite salle	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Forfait OBLIGATOIRE grande salle	69,00 €	69,00 €	69,00 €
Forfait OBLIGATOIRE petite salle	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Réunion – Conférence grande salle	120,00 €		
Réunion – Conférence petite salle	63,00 €		
(1) Toute association communale organisant des manifestations à but lucratif a droit à la gratuité de la salle communale, cependant il restera à leur charge : consommation électricité, location de vaisselle, forfait ménage.			
(2) Badge remis aux locataires (hors Mayenne-Communauté) pour l'utilisation des containers semi-enter-rés.			

SERVICE ASSAINISSEMENT

Abonnement (part communale HT)	Consommation
62.84 €	1.182 le m ³

FORFAIT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Pour les constructions nouvelles, ainsi que pour les constructions existantes à raccorder, un montant unique forfaitaire (par opération d'urbanisme) a été fixé à 550 € HT.

PUITS FORFAIT ASSAINISSEMENT

Forfait annuel aux usagers propriétaires d'un puits privatif pour la consommation domestique et raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées	Ce forfait est déterminé selon la composition du foyer	
	1 occupant	30 m ³
	2 occupants	60 m ³
	3 occupants	90 m ³
	4 occupants et plus	120 m ³

SERVICE EAU POTABLE

Abonnement (part communale HT)	Consommation	
42.80 €	0 à 200 m ³	0,270 €
	201 à 1 000 m ³ €	0,228 €
	> 1 000 m ³	0,189 €

■ Exemple d'une facture de 120 m³ :

ST FRAMBAULT DE PRIERES	Volume	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2025
Part délégataire (Véolia)			178.62 €
Abonnement			56.70 €
Consommation	120	1.0160	121.92 €
Part communale			73.76 €
Abonnement			41.96 €
Consommation	120	0.2650	31.80 €
Fond Départemental			41.59 €
Consommation	120	0.3466	41.59 €
Agence de l'eau			4.56 €
Prélèvement sur la ressource en eau	120	0.0380	4.56 €
Collecte et dépollution des eaux usées			200.70 €
Abonnement (part communale)			61.62 €
Consommation (part communale)	120	1.1590	139.08 €
Organismes publics et TVA			92.67 €
Consommation d'eau potable	120	0.3300	39.60 €
Performance des réseaux d'eau potable	120	0.0210	2.52 €
Performance des systèmes d'assainissement collectifs	120	0.0890	10.68 €
TVA			39.87 €
TOTAL T.T.C.			591.90 €

SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Accueil périscolaire (Forfait ½ heure selon QF)		ALSH Municipal * (selon QF)		
		QF	Journée	½ journée
< 1099 €	0.46 €	< 1099 €	7.78 €	4.53 €
1100 € à 1399 €	0.48 €	1100 € à 1399 €	8.45 €	5.19 €
> 1400 €	0.50 €	> 1400 €	9.11 €	6.29 €

Cantine (selon QF)	
< 1099 €	3.98 €
1100 € à 1399 €	4.49 €
> 1400 €	5.00 €

Vous pouvez consulter les menus de la cantine via le site internet de la mairie :

<https://www.saintframbaultdeprieres.com>

SEMAINES SCOLAIRES

	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	Périscolaire	Ecole	Repas	Périscolaire	Ecole
Mardi					
Mercredi	Péri-ALSH	ALSH		ALSH	Péri-ALSH
Jeudi	Périscolaire	Ecole		Périscolaire	Ecole
Vendredi					

PETITES VACANCES SCOLAIRES *

	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	Péri-ALSH	ALSH*	Repas	ALSH*	Péri-ALSH
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

*Inscriptions à la journée

Cimetière communal		Columbarium		Cavurne	
Concession 15 ans	60.00 €	Case (4 urnes)	683.00 €	Case (4 urnes)	347.00 €
Concession 30 ans	115.00 €	PLUS concession 15 ans	60.00 €	PLUS concession 15 ans	60.00 €
Concession 50 ans	170.00 €	OU PLUS concession 30 ans	115.00 €	PLUS concession 30 ans	115.00 €

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit

TARIFS MAYENNE COMMUNAUTÉ

Redevance incitative

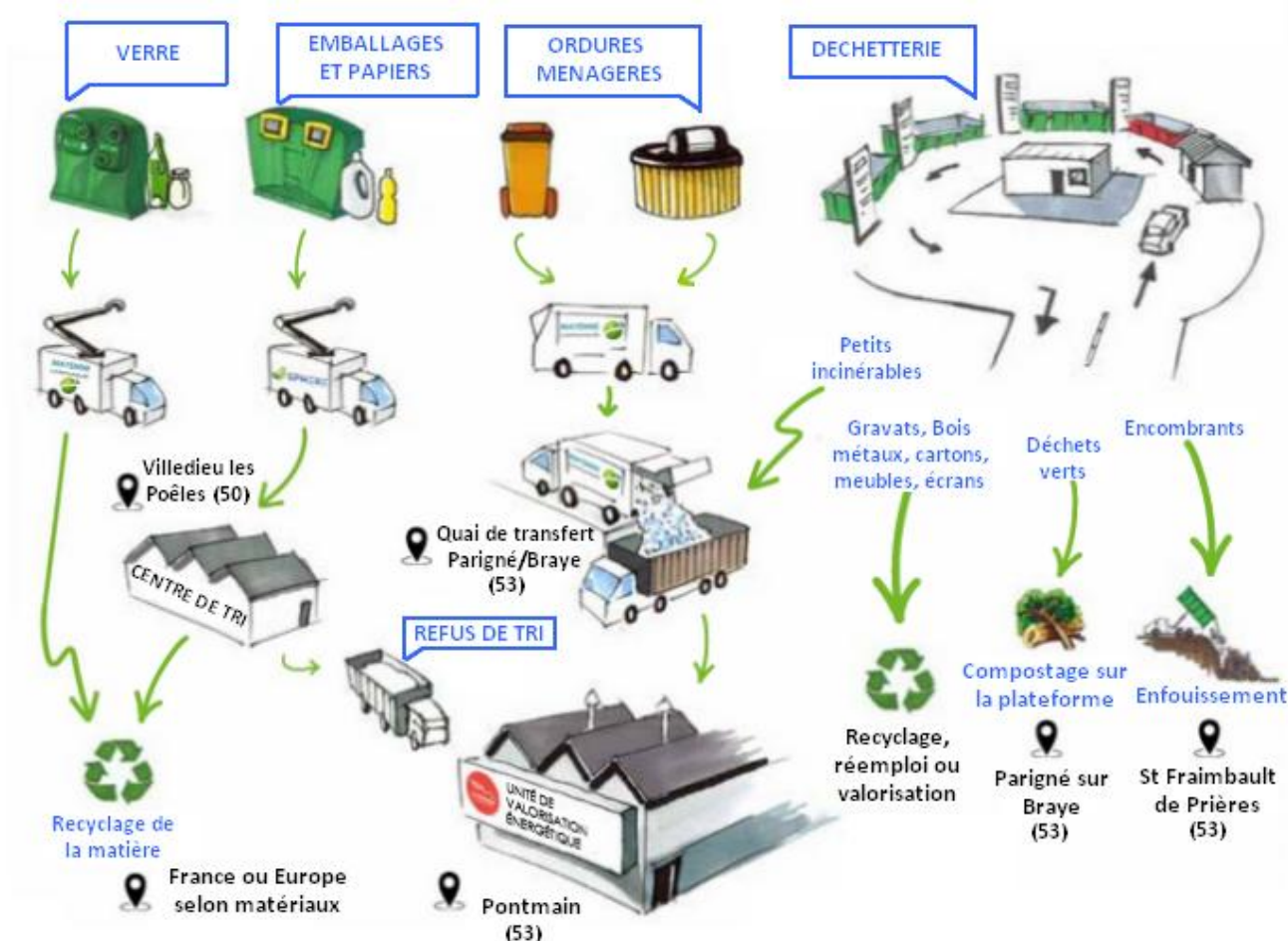
Depuis 2014, Mayenne Communauté applique la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères. Ce système vise à encourager chacun à produire moins de déchets. Cette démarche s'inscrit dans une politique durable de réduction des déchets et de préservation de notre environnement. Un petit geste au quotidien, un grand pas pour notre planète.

Elle se compose d'un abonnement à l'année et d'une part variable où sont inclus un nombre de dépôts.

Grille tarifaire 2026 : Foyers en conteneurs semi-enterrés

Composition du foyer	Volume du bac	Facture annuelle de base	Prix d'un dépôt supplémentaire
Autre type d'habitat	60 L	135.08 € Comprenant 101.60 € pour l'abonnement Plus 33.48 € incluant 18 dépôts 60 L)	2.94 €
Résidences secondaires	60 L	112.76 € Comprenant 101.60 € pour l'abonnement Plus 11.16 € incluant 6 dépôts 60 L)	2.94 €

■ Le circuit des poubelles :



VOUS FERIEZ ÇA CHEZ VOUS ?

STOP
DÉPÔTS SAUVAGES
UN MANQUE DE CIVISME
QUI COÛTE CHER !
**VOUS RISQUEZ :****AMENDE FORFAITAIRE DE 135€**

Pour les déchets ménagers courants (papiers, mégots, etc.)

AMENDE JUSQU'À 1 500€

Pour des déchets volumineux ou dangereux (gravats, pneus, produits chimiques, etc.) Avec confiscation du véhicule si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

AMENDE JUSQU'À 75 000€ ET 2 ANS DE PRISON(375 000 euros d'amende pour une personne morale) **pour les faits les plus graves** (décharges illégales, dépôts de sauvage de déchets en grosse quantité et/ou à forts impacts environnementaux)

A l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En agglomération comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

Chacun peut signaler les dépôts illégaux à la mairie via l'application intramuros.

Refusons la fatalité : les lieux propres ne sont pas ceux qu'on nettoie, mais ceux qu'on ne salit pas.

Le dépôt sauvage n'est pas un oubli. C'est une infraction punie par la loi. En 2025, 6 amendes ont été appliquées sur notre commune : tolérance zéro !

TOUS vos emballages & vos papiers SE TRIENT
À RECYCLER

TOUS LES PAPIERS, EMBALLAGES EN PLASTIQUE, CARTON ET MÉTAL

**NOUVEAU !****À RECYCLER**

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

**À JETER**

ORDURES MÉNAGÈRES

**AU COMPOST**

ÉPLUCHURES, COQUILLES D'ŒUFS, FILTRES À CAFÉS, SACHETS DE THÉ, MOUCHOIRS EN PAPIER, FLEURS FANÉES ET PETITS CARTONS...

À LA DÉCHETTERIE

PILES, AMPÔLES, VÊTEMENTS, HUILES, DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, PRODUITS PHYTOSANITAIRES, BOIS, CARTONS SEIGNS, FERRAILLE, OBJETS RÉEMPLOYABLES...

À LA PHARMACIE

MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS, DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS...

MAYENNE
communauté**UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?**
www.mayennecommunaute.fr | 02 43 30 21 34
dechets@mayennecommunaute.fr

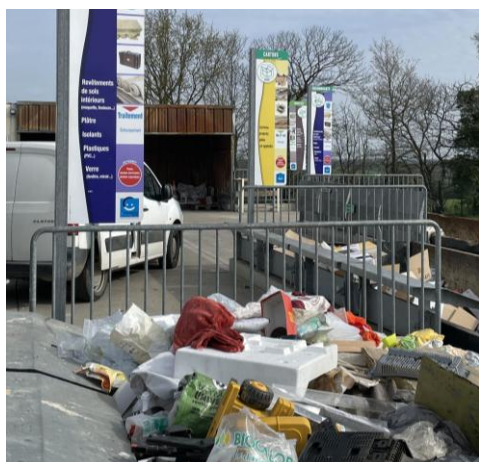
CITEO

Horaires d'ouverture déchetterie St Frambault de Prières

	De janvier à juin De septembre à décembre	Juillet et Août
Mardi	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	7h - 10h45
Jeudi	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	7h - 10h45
Vendredi	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	7h - 10h45
Samedi	13h30 - 15h30	



Horaires d'ouverture déchetterie Parigné Sur Braye



	Janvier-Février Novembre-Décembre	De mars à juin Septembre-octobre	Juillet et Août
Lundi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 18h00	7h00 - 13h00
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

Horaires d'ouverture déchetterie Lassay les Châteaux

	Janvier-Février Novembre-Décembre	De mars à juin Septembre-octobre	Juillet et Août
Lundi	13h30 - 17h00	13h30 - 17h30	
Mercredi	9h30 - 11h45	9h30 - 11h45	7h00 - 13h00
Vendredi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée au réseau d'assainissement collectif (maison isolée, hameau...) ?

Vous devez alors disposer d'un assainissement non collectif qui permet de collecter et traiter toutes les eaux usées de l'habitation.

Le SPANC est chargé de contrôler, conseiller et accompagner les particuliers qui ne sont pas raccordés au tout-à-l'égout. Les services du SPANC sont donc financés par une redevance d'assainissement collectif payés par les usagers.

Tarifs 2026	
Examen préalable à la conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	90 €
Contrôle périodique (modulation)	140 €
Contrôle périodique : majoration de 400% pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	700 €
Déplacement sans intervention	50 €
Visite en cas de vente	200 €
Contrôle visite à demande de l'usager	140 €
Pour tous renseignements, pour toutes installations d'assainissement, Contacter Mayenne Communauté 02 43 30 21 26 spanc@mayennecommunaute.fr	

Espace aquatique "La Vague"

La gratuité est accordée aux moins de 4 ans, accompagné d'un adulte en tenue de bain.

Les tickets CAF ne sont désormais plus acceptés comme mode de paiement.

Grand public (plein tarif)	4.70 €
Grand public - Entrée réduite (-de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés)	3.50 €
Famille nombreuse (2 adultes et 2 enfants d'une même famille)	13.00 € (+ 3 € par enfant supplémentaire)
Carte d'abonnement - Plein Tarif - 10 entrées (variable une année à compter de la date d'achat)	37.50 €
Carte d'abonnement - Tarif réduit - 10 entrées (variable une année à compter de la date d'achat)	28.00 €
Carte temps - 10 heures	31.50 €
Supplément "Bien-être"	4 € (à ajouter au prix de l'entrée)
Location Aquabike et circuit training (en supplément de l'entrée de l'espace aquatique)	3 € la demi-heure

Action sociale



Le CCAS, au cœur de l'action sociale

Composé d'élus municipaux et de bénévoles, le CCAS travaille au plus près des habitants, dans un esprit de proximité, de discrétion et d'écoute.

Le rôle du CCAS est avant tout d'accompagner chaque personne selon ses besoins, en préservant la dignité et le lien social au sein de la commune.

Repas annuel : Un moment chaleureux et convivial



Au menu concocté par « La cuisine de Lo » : saumon au beurre blanc, magret de canard et bavarois à la framboise.

79 personnes ont répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale qui organisait son traditionnel repas des aînés.

Parmi les convives présents, les doyens de la commune, Paul Chemin et Madeleine Bergue et quelques résidents de l'Ehpad de St Georges de Lisle.

Le service était assuré par les bénévoles du CCAS et les élus. 9 repas furent distribués à domicile aux personnes n'ayant pu se déplacer pour raisons de santé.

Rendez-vous le 3 octobre 2026.



Portage repas à domicile

Afin de favoriser le maintien à domicile et d'assurer le bien-être des personnes âgées ou isolées, le CCAS propose un service de portage de repas à domicile.

Ce dispositif permet à chacun de bénéficier, chaque jour, d'un repas équilibré, varié et préparé dans le respect des normes d'hygiène et de qualité. Les menus concoctés par l'Ehpad de St Georges de Lisle tiennent compte des régimes spécifiques et des besoins de chacun (sans sel, sans sucre, etc.).

Au-delà de la simple livraison, ce service représente un moment d'échange et de lien social : le passage régulier de Christophe, agent communal est souvent l'occasion d'une visite amicale et d'un contact humain, particulièrement précieux en milieu rural.

Ce service s'adresse à toutes les personnes qui, temporairement ou durablement, ont des difficultés à se déplacer ou à préparer leurs repas.



1292 repas distribués en 2025

☎ **02 43 00 87 78**

Prix du repas : 7.50 €

Plan canicule

PRÉVENTION CANICULE

Vous connaissez des personnes isolées?

Inscrivez-les sur le registre des personnes vulnérables
Personnes âgées - Personnes isolées - Personnes handicapées -
En cas de risques exceptionnels ou de dispositif d'alerte,
les personnes inscrites sont contactées tous les jours.



LE CCAS A VOS CÔTÉS !

Le plan de gestion des vagues de chaleur, mis en place nationalement du 1^{er} juin au 15 septembre est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule afin que les événements climatiques de 2003 ne se reproduisent plus.

Cette période peut être toutefois avancée ou prolongée de quelques jours si les conditions météorologiques l'exigent.

Pendant cette période, les élus référents contactent par téléphone les personnes inscrites sur le registre nominatif pour s'assurer de leur bien-être et les informer des bons réflexes à adopter.

Le C.C.A.S invite donc les personnes fragilisées à s'inscrire sur le registre nominatif « Plan Canicule ».

☎ **02 43 00 87 78**

Restez vigilants et prenez des nouvelles de vos proches régulièrement, notamment en période d'alerte.



Vous souhaitez vivre à domicile

Vous avez besoin de conseils pour acquérir du matériel ou pour aménager votre logement

Bien-vivre
may'AÎNÉS

**Des difficultés pour accéder à votre baignoire ?
Des marches pour sortir de votre logement ?
Besoin d'aide pour vous déplacer ?
Une chute au cours des 6 derniers mois ?**

Des professionnels vous accompagnent :

- Le choix du matériel et des aides techniques.
- Vos démarches auprès des fournisseurs de matériel locatif.
- Le lien avec les artisans.
- Vos démarches administratives et financières.
- Solliciter les aides financières du Département pour vos travaux.

Dispositif gratuit
Accompagnement par des ergothérapeutes et travailleurs sociaux

Vous pouvez vous adresser à May'autonomie :
mayautonomie@centich.fr
☎ 02 41 73 88 89



Direction de la Solidarité de la Mayenne :
4, rue Réaumur - 53100 MAYENNE
02 43 04 12 39



☎ 02 43 67 75 77
mda@lamayenne.fr

L'ADMR propose une large gamme de services à la personne pour tous les besoins.

Besoin d'un coup de main ?

Une grossesse, une naissance, une maladie, une hospitalisation, le décès d'un membre de la famille, une situation familiale difficile, une difficulté éducative...

DES SERVICES POUR LES FAMILLES

2, Place du château
53300 AMBRIERES LES VALLEES
Tél : 02 43 04 69 08

ADMR – Bilan communal 2024

Nombre personnes aidées	19
Nombre d'heures réalisées	1 470

Foyer de vie - EPHAD de St Georges de Lisle

Saint Georges de Lisle : Bilan 2025 et perspectives pour l'avenir

L'année 2025 s'achève à la Résidence **Saint Georges de Lisle** sur une note marquée par le professionnalisme et l'engagement des équipes. Sous l'égide de l'association **Monsieur Vincent**, fidèle à l'héritage de **Saint Vincent de Paul**, l'établissement a poursuivi sa mission d'accompagnement individualisé des résidents dans le respect, l'écoute et la bienveillance. Cette approche s'est traduite par une implication continue dans le tissu social local, à travers diverses manifestations (marche estivale, marché de Noël, repas du CCAS, collaboration avec l'école et la mairie et j'en oublie certainement).

Temps forts de 2025 :

- **Projet d'Établissement 2025-2030** : Ce projet stratégique, actuellement en phase de validation, fixe les axes prioritaires pour les cinq prochaines années, incluant l'amélioration continue de la qualité, la transition écologique et numérique, ainsi que le renforcement de la coordination des soins et des coopérations territoriales.
- **Vie sociale et animation** : De nombreuses activités culturelles, intergénérationnelles, de bien-être et numériques ont été organisées afin de favoriser l'intégration sociale et la citoyenneté des résidents. Des événements festifs réguliers ont également contribué à une vie collective dynamique et ouverte.
- **Gouvernance partagée** : Des démarches ont été initiées avec les résidences de **Saint Georges de Lisle** et de **La Providence** dans l'optique d'établir une gouvernance commune fondée sur la coopération et la solidarité.
- **Innovation en santé** : L'introduction de solutions de télé-coordination médicale a permis d'optimiser la prise en charge des résidents, renforçant ainsi la sécurité et la modernité des pratiques professionnelles.

Perspectives pour 2026 :

L'année 2026 sera dédiée à la consolidation des actions engagées et à l'ouverture vers de nouveaux partenariats :

- Mise en oeuvre du **Projet d'Établissement** à travers des initiatives concrètes visant l'amélioration continue de la qualité de vie et de l'accompagnement personnalisé des résidents.
- Déploiement de solutions numériques pour optimiser la communication avec les familles et les partenaires institutionnels.
- Renforcement des collaborations locales, confirmant ainsi l'ancrage territorial de la résidence et sa contribution au dynamisme communal.

Engagement territorial :

La Résidence **Saint Georges de Lisle** se positionne comme un acteur de la vie locale, travaillant dans une logique approfondie de coopération avec les associations, familles et bénévoles du territoire.

Conclusion

Portée par les valeurs fondamentales incarnées par Monsieur Vincent (Saint Vincent de Paul), la résidence aborde l'année 2026 avec détermination, ambition et fidélité à ses principes fondateurs, dans une démarche constante d'excellence et de progrès au service des résidents et de la collectivité.

Stéphane MATTEÏ

Directeur de l'EHPAD et du Foyer de Vie
Saint-Georges de Lisle

Service Enfance-Jeunesse

Le service Enfance – Jeunesse s'organise autour de deux pôles complémentaires : **l'accueil périscolaire** et **l'accueil extrascolaire**.

- **Accueil périscolaire** : proposé durant les semaines d'école, il comprend l'accueil du matin et du soir, la pause méridienne ainsi que les activités du mercredi.
- **Accueil extrascolaire** : destiné aux temps hors période scolaire, il offre aux enfants un cadre de loisirs et de découvertes. L'accueil de loisirs est ouvert les premières semaines des vacances d'Hiver, de Printemps et de la Toussaint.



Le service Enfance – Jeunesse a pour vocation d'accompagner les familles tout en veillant au bien-être des enfants. Les animations et activités proposées favorisent la convivialité, l'épanouissement personnel et l'apprentissage de la vie en collectivité. L'équipe, composée d'agents diplômés et qualifiés, s'engage à mettre en œuvre des actions qui encouragent l'autonomie des enfants et contribuent à former les citoyens de demain. Cette ambition se traduit par des activités variées qui stimulent leur imagination, renforcent leur implication et développent des valeurs essentielles telles que le respect, l'écoute et le vivre-ensemble.

Liste des assistantes maternelles Agréés au 13/12/2025

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Agrément	MAM
BLAS	Gwenaëlle	5 La Maganerie	06 28 58 20 18	4	
BULENGER	Christelle	17 Hameau de la gare	02 43 00 37 76	4	
GALLIENNE	Valérie	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
GARRY	Catherine	2 Rue de la croix couverte	02 43 08 21 92	4	
GORMIT	Rachel	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
MAHOUIIN	Colette	1, bis La Houssaye	02 43 08 66 50	1	
MAUNY	Christine	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
MONSALLIER	Karine	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
8 assistantes maternelles				29 places proposées	

Service baby sitting




VOUS ETES PARENTS
en recherche de
baby sitter ?



VOUS AVEZ + DE 16 ANS
et souhaitez faire du
baby-sitting ?



ON VOUS METS EN RELATION !

Contactez-nous : **06 78 29 73 99**
pij@lespossibles.org



Besoin d'un coup de main pour la garde de vos enfants ? Ou envie de proposer vos services de baby-sitting ?

L'Info Jeunes Mayenne Communauté de l'association Les Possibles à Mayenne propose un service de mise en relation entre parents à la recherche d'un baby-sitter et des jeunes de plus de 16 ans souhaitant faire du baby-sitting.

L'objectif est simple : faciliter les échanges entre les familles et les jeunes du territoire.

Vie associative

Subventions aux associations

Subventions communales 2025			
AJSF Football	1 000,00 €	Fram'Bar	0.00 €
Football vétérans	100,00 €	Gymnastique	0.00€
AJSF Football section féminines	600.00€	Foyer des jeunes	0,00 €
Activités créatives scrapbooking	200,00 €	Comité de jumelage	1 000,00 €
Yoga	0,00 €	Zigouigoui et Cie	100,00 €
Jeunesse Frambaldéenne	600,00 €	ADMR	2 650.00 €
APEL Ecole publique	600,00 €	*Coopérative scolaire	1 824,00 €
Activités créatives art floral	200,00 €	Comité des fêtes	1 000.00 €
Retraite sportive	900,00 €	**Razmokets	0.00 €
Total 2025			10 774.00 €

* Coopérative scolaire : depuis 2018, la municipalité prend directement en charge les frais de transport pour la piscine, l'achat des manuels et fournitures scolaires etc... soit une dotation de 7 752 € en 2025.

** L'association perçoit directement les financements de la CAF.

La vie associative de notre commune est particulièrement dynamique. Le soutien au monde associatif a toujours été une de nos priorités. La municipalité a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme, ainsi, une politique de soutien actif aux associations locales. Outre l'aspect financier, le prêt de matériel et d'infrastructures sportives ainsi que la mise à disposition gratuite des locaux (salles communales, club house...), font également partie du panel de services rendus aux associations.

Cependant, les textes législatifs précisent qu'il n'existe pas de droit à l'octroi d'une subvention ni à sa pérennité. L'attribution d'une subvention n'est pas une dépense obligatoire. Elle est soumise à libre appréciation du conseil municipal. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle. Elle est une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association et doit servir à équilibrer le budget de fonctionnement de l'année en cours.

Mises à disposition des salles : respect des consignes.

Après chaque utilisation, veiller à :

- ☞ Nettoyer la salle.
- ☞ L'extinction des lumières.
- ☞ La fermeture de toutes les portes.

Vous êtes parents de collégien(s) ? Le Département vous rembourse 35 € pour toute inscription dans une association sportive ou culturelle pour la saison 2025-2026

Le Département de la Mayenne a renouvelé son engagement en faveur de la jeunesse et du tissu associatif local en lançant pour la saison 2025-2026 le dispositif Génération Mayenne.

Cette aide forfaitaire de 35 € est destinée à encourager les collégiens à pratiquer une activité sportive ou culturelle dans le département.



Bénéficiaires :

Cette aide s'adresse à tous les élèves scolarisés dans un collège ou un établissement équivalent en Mayenne ou domiciliés en Mayenne mais inscrits dans un établissement situé hors du département (notamment pour des raisons liées à un parcours sportif ou artistique spécifique).

Chaque élève peut bénéficier d'une seule aide de 35 €, utilisable au choix pour :

- Une licence sportive 2025-2026 (hors fédérations scolaires),
- Une inscription à une activité artistique régulière dans un conservatoire, une école privée ou une association (musique, danse, théâtre, arts visuels, cirque, art de la rue...),
- Un abonnement dans un théâtre, une salle de spectacle ou un cinéma,
- Des cours de natation en piscine.

Les demandes de remboursement peuvent être déposées du 1er septembre 2025 au 31 mai 2026. Le dispositif est rétroactif : les inscriptions effectuées avant le 1er septembre 2025 pour la saison 2025-2026 sont également prises en compte.

La demande se fait en ligne, sur le site du Département de la Mayenne :

<https://lamayenne.fr/page/generation-mayenne>

Pièces à fournir :

- Une attestation de scolarité,
- Un justificatif d'inscription ou de paiement selon l'activité choisie (licence, cours ou abonnement daté, signé et tamponné),
- Une copie du livret de famille (page des parents + page de l'enfant bénéficiaire),
- Un RIB au format PDF (émis par la banque).



Animation Jeunesse Frambaldéenne



L'Association des Jeunes Frambaldéens (AJF) propose aux enfants dès le CM2 des sorties et activités variées, accompagnées à tour de rôle par les parents.

Bureau

Présidente : Gwenaëlle Blas

Trésorière : Stéphanie Gaudin

Secrétaire : Nathalie Roncin

Au-delà des moments de découverte et de convivialité, l'AJF permet aux jeunes de rester en contact, de renforcer leurs liens et de partager régulièrement des expériences ensemble.

L'année passée, ils ont ainsi profité entre autres d'une sortie à l'Expérimental park, d'une séance de bowling et d'une journée autour Fort Boyard.



Foyer des jeunes « La Grange »

Le foyer des jeunes « La Grange » est une association permettant aux jeunes de se retrouver dans un lieu convivial et chaleureux pour une cotisation annuelle de 7,00 € et une caution de 125,00 € qui doit être déposée en mairie au moment de la récupération des clefs. Le foyer est ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans habitant à Saint Frambault de Prières**. L'association souhaite mettre en place des activités pour les jeunes ayant l'envie de se retrouver.

Bureau

Présidente : Lou Angot

Trésorier : Elouan Lecoq

Secrétaire : Milan Lory

Contact : louangot@orange.fr

Tous les membres de l'association « La Grange » vous souhaitent une très belle année 2026.



Association Yoga

24 adhérents pour la saison 2025-2026

Pas de nouvelles adhésions envisagées pour cause de problèmes de santé de notre coach « Armelle »

Les séances ont toujours lieu le lundi de 19h à 20h15 dans la petite salle de loisirs près de l'école.

Contact : Claudine Millet, 1 impasse des feuvries 02 43 00 87 41

Scrapbooking

Depuis plusieurs années maintenant, nous sommes un petit groupe qui faisons du scrapbooking.

Le scrapbooking, est une forme de loisir créatif consistant à introduire des photographies dans un décor en rapport avec le thème abordé, dans le but de les mettre en valeur par une présentation plus originale qu'un simple album photos.

Nous réalisons également des cartes et petites boîtes pour différentes occasions.

N'hésitez pas à nous rejoindre.



Présidente :

Nadège Godefroy Blanche

06 32 28 72 70

Art Floral Animations

Bureau

Présidente : Catherine Garry
Trésorière : Stéphanie Gaudin
Secrétaire : Sylvie Pelouin

Cette année, l'association compte 21 adhérentes.

Les cours ont repris le jeudi 2 octobre dans la petite salle à 20h30.

Nous avons la joie, cette année, d'accueillir une nouvelle fleuriste qui animera les cours, Annabelle de Saint Siméon.

Nous la remercions chaleureusement de se déplacer jusqu'à Saint Frambault.

L'association se réunit pour un cycle de cinq cours, au tarif de 30 euros par cours, tout compris, ainsi qu'une cotisation annuelle de 5 euros pour l'adhésion.

Les inscriptions sont complètes pour l'année en cours.



Pour tous renseignements,
N'hésitez pas à nous contacter au 02.43.08.21.92.

Zigouigoui et Cie : ateliers d'expression théâtrale



Les acteurs en herbe de Zigouigoui et Cie ont retrouvé la salle pour leurs ateliers du lundi soir.

Un lundi sur deux, Fanfan et Julie animent des ateliers de théâtre pour la douzaine d'enfants de primaire qui participent avec enthousiasme à des jeux de mimes, de voix et d'improvisation.

Ils préparent des saynètes et une petite pièce qu'ils joueront en 2026.

Contact : zigouigouietcie@hotmail.com

AJSF Football – Une année inoubliable pour les Jaunes & Noirs

L'année 2025 restera sans aucun doute comme l'une des plus marquantes de l'histoire de l'AJSFrambaldéenne. Notre club, véritable moteur de la vie locale, a une nouvelle fois fait rayonner Saint-Frambault-de-Prières bien au-delà de nos frontières. Entre exploits sportifs, actions solidaires, développement du club et arrivées médiatiques exceptionnelles, les Jaune et Noir ont plus que jamais porté haut les couleurs de notre commune.

Une saison sportive exceptionnelle :

Les Féminines ont réalisé un exploit historique en remportant la Coupe ! Un parcours exemplaire, une solidarité sans faille et une détermination admirable ont permis à nos joueuses d'inscrire leur nom dans la légende du club.

- Les vétérans ont été sacrés champions, confirmant que l'expérience et la passion restent un cocktail redoutable. Une saison maîtrisée de bout en bout !

- L'école de foot renaît avec une superbe dynamique, encadrée par des éducateurs investis et formés, au service d'un football éducatif et bienveillant.

Bureau

Co-Présidents : Augustin Courteille et Stanislas Leroyer

Trésorier : Jules Gemon

Secrétaires : Dylan Leverrier et Valérie Moutel



Un club qui grandit et qui innove :

L'AJS Frambaldéenne continue de se structurer. Les formations PEF (Programme Éducatif Fédéral) ont rythmé la saison : écologie, nutrition, arbitrage, risques du numérique...

Des actions concrètes ont ensuite été menées par nos jeunes et nos seniors pour ancrer ces apprentissages dans la vie du club. Cette saison fut également marquée par notre engagement aux côtés de l'association **Breath Mont Rose**, portée par Alban Masson, l'un de nos licenciés. Il s'est lancé le défi de gravir le Mont Rose (4 215 m) pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Une belle preuve que l'AJSF dépasse largement le cadre du terrain.



Une année sous les projecteurs :

L'ampleur grandissante du club a attiré l'attention... jusque dans les médias nationaux !

- BeIN SPORTS a fait le déplacement à Saint-Frambault-de-Prières pour tourner une vidéo dédiée à l'ambiance unique qui règne au sein de l'AJSF. Un honneur exceptionnel pour un club rural, et une fierté immense pour nos licenciés qui ont, une fois encore, mis une ambiance mémorable !
- Nous avons également accueilli notre équipementier **NOLT**, venu réaliser un reportage complet sur l'identité forte de notre club. Quatre jours de tournage durant lesquels nos bénévoles, joueurs et éducateurs ont montré toute la chaleur humaine et l'esprit familial qui font la beauté de l'AJSF.

Tous pour notre club, un club pour tous !

Avec plus de 100 licenciés, une école de foot en expansion, 3 équipes seniors, une équipe vétérans, une section féminine pleine d'avenir et des actions solidaires fortes, l'AJS Frambaldéenne continue de représenter un pilier essentiel de la vie locale. En 2025, plus que jamais, Saint-Frambault-de-Prières peut être fier de son club. Fier de ses sportifs, de ses bénévoles, de ses éducateurs et de sa capacité à rassembler toutes les générations autour d'une même passion. En 2026, la vision du bureau est claire : que chacun(e) puisse trouver sa place au sein de notre club. Alors n'hésitez pas à rejoindre le club, joueurs, joueuses, bénévoles, arbitres...

“Jaune et Noir, notre fierté”

Sports et loisirs gymnastique

L'énergie du village au rythme du bien-être.

Présidente : Stéphanie Madrid
Trésorière : Christelle Leconte
Secrétaire : Virginie Marteau
Secrétaire adjointe : Léa Laffrat
gymframbadeenne53@gmail.com

Chaque mercredi soir, la salle polyvalente de Saint-Frambault-de-Prières vibre au son de la musique, des rires et de l'effort partagé. Au programme : Zumba, Step et Pilates, trois disciplines qui rassemblent et dynamisent notre commune. Sous la direction de notre coach passionné Pierre Loyer, les participants se retrouvent de 18h30 à 21h pour une bouffée d'énergie et de convivialité.

Cette année, les cours affichent complet depuis la toute première séance de septembre ! L'adhésion est fixée à 80 € pour un cours à l'année, avec des tarifs dégressifs pour les plus motivés. Les séances ont lieu de septembre à fin juin, en dehors des vacances scolaires.

Octobre Rose - 2025









Merci à toutes !

En plus des entraînements, des soirées à thème viendront rythmer l'année (octobre rose, halloween, Noël, jour de l'an, Année 80, Orientale, et Créole) pour renforcer les liens entre adhérents dans une ambiance chaleureuse et festive.

Suivez toute notre actualité sur la page Facebook La Frambaldéenne Gym ou via l'application Intramuros. Ensemble, faisons battre le cœur de notre village au rythme du sport et de la bonne humeur



Groupe scolaire « Henri Dès »

L'école Henri Dès a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2025 en plus des activités pédagogiques proposées chaque année (piscine, lire et faire lire, visite du point lecture de la commune, spectacles du kiosque, films au cinéma...). Les élèves ont bénéficié de ces projets grâce notamment aux financements de l'APE (association des parents d'élèves) et de la mairie.



Sortie au zoo de La Flèche.

Les élèves de PS au CE1 sont allés au zoo de La Flèche. Ils ont participé à un atelier pédagogique le matin puis à une visite libre l'après-midi. Un peu de fatigue mais une belle journée pour le plus grand plaisir des enfants.



Journée au Puy du Fou.

Les élèves de CE2 à CM2 sont allés une journée au Puy du Fou et ils ont assisté à plusieurs spectacles.

Rencontres d'athlétisme.

Chaque classe est allée à Ambrières pour une rencontre en athlétisme. Cette rencontre fut l'aboutissement d'un travail effectué en classe.



Rencontre pour le cross du collège.

Les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont participé au CROSS du collège Jules Ferry. Ils ont effectué une course par équipe en relais où ils sont arrivés premiers. Chaque enfant a aussi participé à une course en individuel. Plusieurs médailles sont à compter.



Journée des pulls de Noël.

La classe des grands a joué le jeu des pulls de Noël cette année, même certains petits frères et petites sœurs ont voulu être de la partie et ont également enfilé leur plus beau pull.

L'école compte cette année 76 élèves inscrits. Si vous souhaitez visiter l'école et prendre contact avec les enseignants en vue de scolariser vos enfants à l'école à la rentrée de septembre, contactez-nous au 02 43 00 88 18.

Inscriptions : C'est la mairie qui les enregistrent. Un dossier est à compléter (apporter livret de famille, carnet de vaccination, n° allocataire CAF ou MSA). Contact : 02 43 00 87 78.

La Directrice, M. LAMOUCHE

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes souhaitent remercier les nombreux participants aux différents événements organisés.

- Tout d'abord, la soirée fluo, un moment festif autour d'un repas a réuni environ 100 personnes. La chasse aux œufs est proposée aux enfants pour le plaisir de chercher ensemble les œufs de Pâques.
- Lors de la Frambaldéenne, les marcheurs ont découvert 3 nouveaux parcours. Nous remercions les nombreux sponsors et partenaires qui ont contribué à cette belle réussite.
- Le weekend festif du mois d'août a permis aux habitants de se retrouver autour d'un moment de convivialité et de traditions à travers la retraite aux Flambeaux, le feu d'artifice, le repas, la soirée dansante.
- Le marché de Noël autour d'exposants locaux a réuni de nombreux visiteurs qui ont pu partager un vin chaud et une tartine de rillettes chaudes.



Afin de pouvoir continuer toutes les actions et proposer de nouvelles animations, nous sommes à la recherche de bénévoles pour compléter notre équipe, si vous souhaitez rejoindre les membres du comité afin de participer à la création des différents événements, vous êtes les bienvenus.

Bureau

Président : Serge Bouhours

Vice-présidente : Jennifer Paradis

Trésorier : Arnaud Landais

Trésorière-adjointe : Carole Gaudin

Secrétaire : Lucie Dalibard

Les dates 2026 :

- Samedi 8 février : loto
- Lundi 6 avril : chasse aux œufs
- Dimanche 24 mai : randonnée Frambaldéenne
- Vendredi 28 et samedi 29 août : weekend festif (marché nocturne le vendredi, repas dansant le samedi)
- Vendredi 4 décembre : marché de Noël

Bureau

Président : Charlie Rémond
 Vice-Président : Pierre-Edouard Galle
 Trésorière : Agathe Berthé
 Co-Trésorier : Tanguy Bruneau
 Vice-Trésorier : Mickaël Masseron
 Secrétaire : Mélanie Millière
 Vice-secrétaire : Mélanie Millière
 Co-secrétaire : Clément Crespo

Association des parents d'élèves école « Henri Dès »

L'APE est une association enthousiaste et engagée, qui a à cœur d'accompagner la vie de l'école tout au long de l'année. Grâce aux différentes manifestations organisées, nous contribuons au financement des projets pédagogiques portés par l'équipe enseignante : voyages scolaires, semaine poney club, spectacles, arbre de Noël...

À chaque événement organisé par l'APE, la moitié des bénéfices est reversée à la coopérative scolaire pour soutenir directement les enfants, et l'autre moitié permet de financer les demandes et projets de l'école.

En 2025, nous avons encore partagé de très beaux moments ensemble :

- Un vide-grenier convivial et animé,
- Une fête de l'école pleine de joie avec repas, tombola, spectacle des enfants, jeux (le tour de poneys, château gonflable...)
- Le repas annuel de novembre sous forme de plats à emporter
- Et pour clôturer l'année en douceur, un joli spectacle de Noël le 12 décembre, suivi de la distribution de bonbons par le Père Noël lui-même !

Un grand merci à Mme Lamouche (directrice), aux équipes enseignantes de l'école Henri Dès et périscolaire pour leur énergie et leur disponibilité.

Et surtout, merci à vous, parents et habitants, pour votre présence, votre aide et vos sourires. Sans vous, rien de tout cela ne serait possible !

L'association a toujours besoin de votre soutien pour continuer à faire vivre ces beaux projets.



Programme année 2026 :

- Vide grenier : 3 mai
- Fête de l'école : 27 juin



Au plaisir de partager encore de nombreux moments
chaleureux ensemble cette année !

Toute l'équipe de l'Association des Parents d'Élèves vous
adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026 !

Razmokets

Bureau

Présidente : Emeline Roussel
 Vice-Présidente : Pauline Andreau
 Trésorière : Céline Blin
 Vice-trésorière : Charlène Gonnet
 Secrétaire : Céline Langelier
 Vice-secrétaire : Mélanie Bouvet

Membres : Elodie Lory, Mélanie Millière, Elodie et Manuelle Bideault-Legoff, Brenda Guillois, Pauline Burçon.

Cette année 2025, le thème « A l'abordage, moussaillons ! » a été retenu pour les activités de l'accueil de loisirs. Grâce à une super équipe d'encadrants, les enfants ont pu profiter de différentes animations pendant les 3 semaines d'ouverture du centre. La fréquentation a été très satisfaisante : 57 enfants inscrits.

Plusieurs sorties ont été organisées : Terra Botanica (Angers), Piscine (Evron).

Nous avons également accueilli un autre équipage : un inter-centre a été organisé avec le centre de loisirs d'Aron, pendant lequel les enfants ont pu effectuer plusieurs activités sportives.

Deux veillées ont été proposées : pour les plus petits, sur le thème « Bulle d'air - Snoezelen » et pour les plus grands « Incroyable talents ».

La deuxième semaine, les enfants ont profité du camp à Montsûrs (jeux, campings, balade à poney, piscine, cinéma...). La dernière semaine, un mini-camp au stade Pierre Hubert de Saint Frambault de Prières a été organisé sur le thème du foot.

L'association remercie la commune qui met à disposition de l'association les locaux et le personnel encadrant.



Maison Assistantes Maternelles : Les P'tits clowns



La MAM vous propose d'accueillir vos enfants de 0 à 3 ans de 7h30 à 18h30 tous les jours de la semaine. Nous sommes 4 assistantes maternelles (Karine, Christine, Rachel et Valérie) dans une maison conçue pour les enfants où nous les aidons à trouver un équilibre.

Nous veillons à ce qu'ils s'épanouissent et grandissent dans un environnement adapté à leurs besoins.

Nous leur proposons des activités tout en suivant les saisons (gâteau d'anniversaire, promenades, sorties au Relais Petite Enfance, pots en été ou à Noël avec les parents...).



Cette année, dans le cadre d'Octobre rose, nous avons organisé une action de sensibilisation contre le cancer du sein avec des parents de la MAM.

Vous pouvez nous contacter au 02.43.00.98.68, par mail : lesptitsclowns.mam@gmail.com ou vous présenter directement à notre adresse, 3 rue des pâquerettes à St Fraimbault.



Votre bar associatif à St Fraimbault
Ouvert le vendredi dès 19 h
au foyer, place de la mairie
nos bénévoles vous accueillent

Lors de notre assemblée générale du 7 novembre 2025, nous avons retracé les activités proposées aux frambaldéens, notre fonctionnement correspondant au calendrier scolaire avec une baisse d'activité pendant les vacances d'été.

Nos propositions sont de plus en plus nombreuses et répondent à l'attente du public, 19 événements sur cet exercice. Nous sommes attentifs à des animations variées afin de diversifier les thèmes concerts, jeux, contes, découverte, dégustation, avec l'envie d'innover avec de nouvelles propositions qui ont été faites dès septembre telle que la Guinguette et la balade échange qui ont été un succès.

En partenariat avec Mayenne Communauté dans le cadre du contrat local de santé, nous avons accueilli ORPAIR collectif, une ambiance forte, un moment qui marquera l'histoire de notre bar associatif.

Nous assurons une communication importante, affichage au panneau municipal et au foyer, publication sur Intra-muros, affichage hors commune et réseaux sociaux 570 abonnés Facebook et 165 sur Instagram, et article dans le journal pour annoncer nos dates. Les 62 adhérents actuellement inscrits sur le groupe Whatsapp ont les comptes rendus de nos réunions de CA et toutes les annonces et sont invités à participer aux groupes de travail mis en place en préparation des événements, commandes, décoration, service, ménage, préparation du repas pour le groupe accueilli, ceci est apprécié par nos invités.

Rétrospective 2025 en photos



Agenda des animations au Fram'bar :

- vendredi 9 janvier 20h30 galette des rois et diffusion du reportage dédié à l'AJSF.
- vendredi 16 janvier 20h30 concert PALLADIUM.
- vendredi 30 janvier 20h30 concert Graines de sable, trio reprises chansons françaises.
- vendredi 6 février 20h30 KARAOKÉ.
- vendredi 27 février, soupes à déguster et soirée Imp'ala théâtre d'improvisation association locale.
- vendredi 6 mars 20h30 soirée années 2000.
- vendredi 20 mars 20h30, concert MIMOSA musique acoustique, chant, autoharpe & clarinette.
- Vendredi 27 mars PAMPA au Fram'bar concert de BELFOUR en tournée nationale.
- vendredi 3 avril 20h30, concert Pan et Mélusine harpe et flûte irlandaise.
- vendredi 19 juin fête de la Musique.

Retraite Sportive Frambaldéenne

L'association de la retraite sportive de Saint Fraimbault poursuit dans la continuité son rôle rassembleur au sein de la commune et son envie de faire du lien social et culturel. Pour cela, deux fois par semaine, nous nous retrouvons tous les lundis après-midi pour une activité « pétanque » sur la place et « jeux de société » au foyer des jeunes et puis tous les jeudis pour des activités « randonnées pédestres » ou « randonnées vélo » dans les environs et parfois (une fois par mois) dans une commune plus éloignée pour découvrir d'autres chemins de randonnées.

Nous sommes fiers et heureux d'avoir encore augmenter le nombre d'adhérents puisque nous atteignons 79 personnes. Notre trésorerie est saine, la cotisation annuelle 2026 sera la même que 2024 : 12,00€.

L'assemblée générale prochaine aura lieu le jeudi 22 janvier 2026.

Tous nos projets en 2025 se sont déroulés avec succès :

- Sortie bord de mer à Port-Bail et Cherbourg (visite de la cité de la mer) du 5 au 7 mai.
- Spectacle de la Michaudière le 26 juin.
- Barbecue le 4 septembre avec le concours du food-truck « roule galette ».
- Soirée « Terre et Mer » dégustation d'huîtres le 28 novembre, ouverte au public.
- Sortie conviviale de fin d'année le 11 décembre à la Fenderie -Jublains.

Bureau

Président : Didier Rebuffé

Secrétaire : Daniel Millet

Secrétaire adjointe : Claudine Millet

Trésorier : Marc Landais

Chargée de communication : Françoise Landais

Membres

Pierre Cuétor, Michel Gandais, Yvette Gandais, Albert Girault, Philippe Guihéry, Christian Gonet, Claire Le Brun, André Perrier.



Biscuiterie de Sortosville



Labyrinthe du jardin des plantes de Coutances



Balade sur le havre de Port-Bail

Projets 2026 :

- Mai : voyage d'un jour sur les bords de Loire
- 4 ou 11 septembre : marche semi-nocturne.
- 27 novembre : soirée « huîtres »
- Décembre : voyage d'un jour à Paris : décembre.

Comité de jumelage

Le comité de Jumelage de Saint Frambault de Prières et de Sielenbach existe officiellement depuis 1992. Il a pour but d'entretenir les liens et l'amitié entre nos deux pays par le biais de diverses rencontres autour d'activités culturelles, sportives et rassemblements intergénérationnels. Nous avons fêté les 33 ans de Jumelage cette année chez nous.



ACTIVITES 2025

➤ Mars 2025 : La soirée du jumelage a été une nouvelle fois une réussite.

➤ Août 2025 : Nos amis allemands sont venus nous rendre visite le temps d'une semaine riche en émotions comme toujours.

- Nous avons eu une magnifique semaine, le soleil étant présent, tout le programme a pu être réalisé.
- Journée détente et festive le Dimanche.
- Visite du haras du pin.
- Séjour à Nantes visite de la ville, des machines et d'un vignoble.
- Soirées diverses intergénérationnelles.

Le bureau :

Présidente : Mme Davoust Marion

Co-Présidente : Mme Mérienne Adeline

Secrétaire : Mme Maggy Janvier

Secrétaire-Adjointe : Mme Vovard Annie

Trésorière : Mme Chemin Alison

Trésorier-Adjoint : M. Bouin Claude



A retenir pour 2026 :

- Samedi 7 mars : Soirée du jumelage.
- Vendredi 27 mars : Assemblée générale.
- Du 31 juillet au 7 août : Séjour chez nos amis Allemands.



Merci à la Municipalité, au Conseil Départemental de La Mayenne et à l'Office Franco-Allemand pour leurs aides matérielles et financières apportées à l'association.

**Merci à tous les bénévoles de notre association
sans qui rien ne serait possible**

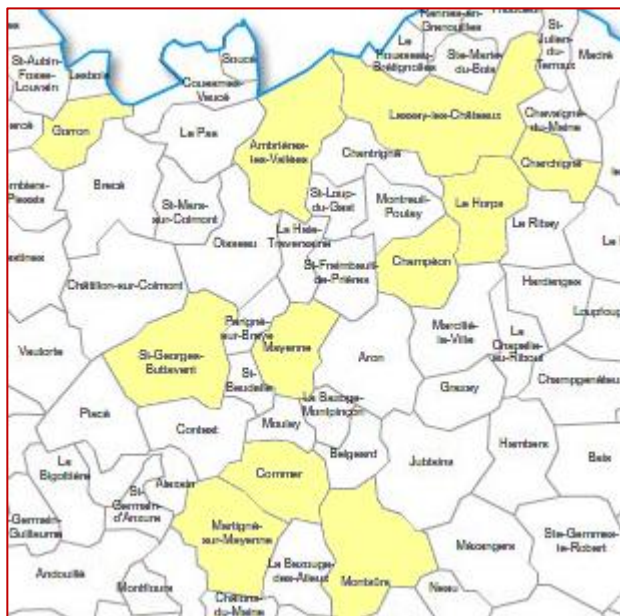
N'hésitez pas à nous contacter pour participer au séjour ; les inscriptions vous seront distribuées par voie postale. Vous pouvez aussi intégrer notre association quand vous le souhaitez.

Davoust Marion : 07.86.97.64.69 / jumelagesaintframbault@gmail.com

Formalités administratives

Carte d'identité, passeport

RAPPEL : La mairie ne disposant pas de dispositif de recueil, elle ne délivre donc pas les papiers d'identité.



Communes équipées de dispositif recueil

Démarches :

Pour gagner du temps, il est conseillé d'effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Vous devez prendre rendez-vous dans l'une des communes équipées d'un dispositif recueil.



Pacs : Pacte Civil de Solidarité

Moins contraignante que le mariage, cette forme d'union facilite l'organisation d'une vie commune. Vous désirez sauter le pas ? Découvrez la marche à suivre pour conclure un Pacs en mairie.

Petite piqure de rappel : selon l'article 515-1 du Code civil, le Pacs (pacte civil de solidarité) se définit comme **un contrat conclu** entre 2 personnes physiques majeures de sexe différent ou du même sexe, pour organiser leur vie commune. Bien qu'étant prise pour sa plus grande indépendance patrimoniale que le mariage, la conclusion d'un Pacs n'est pas à prendre à la légère. En effet, celle-ci implique un **certain nombre d'engagements entre les partenaires**, tels que l'aide matérielle mutuelle, le choix d'une résidence partagée ou la déclaration fiscale commune.

Depuis le 1er novembre 2017, il est possible de **se pacser chez le notaire ou à la mairie**. Si vous optez pour la deuxième option, voici comment procéder. En amont du rendez-vous à la mairie, le couple devra s'acquitter de quelques tâches administratives. Plus précisément, il s'agira de constituer un dossier comprenant 2 documents dûment remplis :

- Le cerfa 15725*03 correspondant à la déclaration conjointe d'un pacte de solidarité active ;
- Le cerfa 15726*02 correspondant à la convention type de pacte civile de solidarité.

Plusieurs pièces justificatives seront à ajouter, notamment : Pièces d'identité en cours de validité, extraits d'actes de naissance avec filiation de moins de 3 mois, décision de divorce ou livret de famille avec mention du divorce en cas de précédente union, acte de décès ou livret de famille avec mention du décès ou copie intégrale de l'acte de naissance avec mention du décès en cas de veuvage.

Elections municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin

En 2026, les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars, ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, donc c'est le cas pour notre commune (973 habitants).

En application de la loi du 21 mai 2025, les prochaines élections municipales marquent un changement majeur : **le scrutin de liste paritaire** devient la règle, y compris pour les communes de moins de 1000 habitants. L'objectif est de favoriser la parité et renforcer la cohésion des conseils municipaux.

Jusqu'ici, les petites communes élaient leurs conseillers au scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible. Ce système ne permettait pas d'assurer la parité entre les femmes et les hommes.

De nouvelles règles : Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs :

- **Harmoniser les règles électorales** entre toutes les communes,
- **Favoriser la parité** : aujourd'hui, les femmes représentent seulement 37,6 % des élus dans les communes de moins de 1 000 habitants,
- **Répondre à la crise de l'engagement** qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.

Dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes et avec une souplesse adaptée aux réalités locales.

Pour faciliter la constitution des listes, une dérogation est prévue : les listes peuvent comprendre jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir (Un assouplissement réservé aux communes de moins de 1 000 habitants).

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

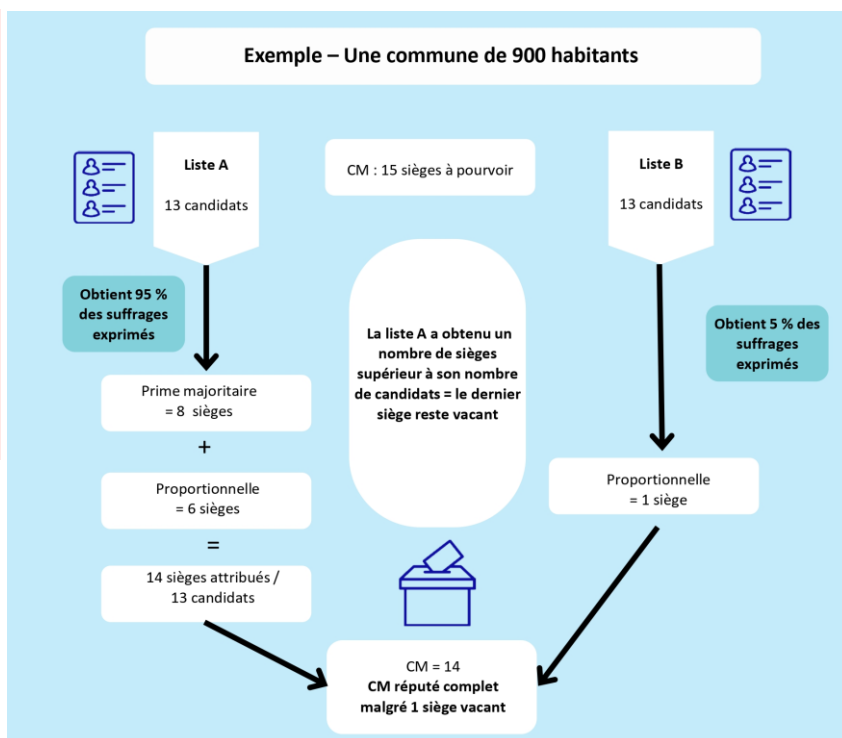
Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Inscription

Date limite d'inscription sur la liste électorale pour participer au scrutin :

6 février 2026



France services : Une offre de proximité et de qualité

Les Maisons France Services sont des lieux d'accueil de proximité qui permettent à chacun d'obtenir une aide dans ses démarches administratives du quotidien.

Elles regroupent, en un seul endroit, plusieurs services publics tels que la CAF, Pôle emploi, la Caisse de retraite, la CPAM, la MSA, les impôts, etc...

Les agents France Services vous accompagnent pour :

- Effectuer vos démarches en ligne (déclaration d'impôts, demande de prestations, carte grise, etc.) ;
- Créer et gérer vos comptes administratifs numériques ;
- Obtenir des informations ou être orienté vers le bon service.

Maison France Services



Prévention santé
Etat civil - famille
Formation - Emploi - Retraite
Logement - mobilité - courrier
Justice
Budget

Nous vous accompagnons dans vos démarches du quotidien



Partenaires nationaux



L'accès est gratuit et ouvert à tous les habitants, quel que soit l'âge ou la situation. Une solution simple et pratique pour ne plus se sentir seul face aux démarches administratives !

France services / Mayenne

Hôtel de ville et de Communauté

10, rue de verdun

Du lundi au vendredi :

8h30-12h / 13h30-17h30

☎ 02 43 30 48 55

franceservices.mayenne@mayennecommunaute.fr

France services / Lassay-Les-Châteaux

15, grande rue

Du lundi au jeudi :

8h30-12h30 / 13h30-16h30

Vendredi 8h30-12h30

☎ 02 43 00 16 36

franceservices.lassay@mayennecommunaute.fr

Pour un déplacement efficace, je me munis de mon **téléphone portable**, mon **adresse mail** avec le mot de passe, mais aussi pour :

- Un dossier CAF : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe, mon dernier avis d'imposition, ma carte d'identité.
- Un dossier d'assurance maladie (AMELI) : mon n° de sécurité sociale, mon code confidentiel.
- Un dossier d'assurance retraite (CARSAT) : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe.
- Un dossier pôle emploi : mon identifiant, mon mot de passe, un CV papier ou sur une clé USB si possible.
- Un dossier MSA : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe...

Au quotidien, cadre de vie - Rappels

Débroussaillage : une obligation



Débroussailler est une nécessité :

- C'est d'abord se protéger, protéger sa maison, son terrain et ses biens.
- C'est limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.
- C'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

Tout propriétaire privé d'un terrain est responsable de son entretien. En cas de désordres générés par l'absence d'entretien d'un terrain ou de danger, le maire, lui, est responsable du contrôle de la mise en œuvre de ces obligations. Si un propriétaire n'effectue pas ces travaux, la commune y pourvoira d'office, après mise en demeure du propriétaire et aux frais de celui-ci.

Interdiction de brûler les déchets verts

Peu importe la période ou le lieu, il est formellement interdit de brûler les déchets verts. Sont concernés les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien des massifs floraux, les feuilles mortes... Au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs et fumées) et des risques importants d'incendie, le brûlage des déchets verts pollue et est fortement émetteur de particules cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.



Des solutions existent pour la collecte et la gestion de vos déchets verts : compostage, broyage, collecte en déchetteries...

Nuisances sonores : Limitons le bruit !



Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Rien n'empêche la tonte ou le bricolage mais dans les plages prévues par un arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 et dans les limites d'intensité, de durée et de répétition.

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Animaux errants

Selon l'article L.211-19-1 du code rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et ceux d'élevage.

L'expérience montre que la plupart des propriétaires d'animaux divagants n'ont pas conscience des dégâts occasionnés par ces derniers : dégâts dans les jardins privés, mésentente avec les autres animaux, poubelles renversées et abîmées, excréments sur la voie publique et les propriétés privées. Les propriétaires n'en demeurent pas moins responsables, selon l'article 1385 du code civil. Leur responsabilité civile peut être mise en jeu à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux.



Les chiens et les chats errants identifiés, recueillis sur le territoire de la commune sont immédiatement conduits à la fourrière de Mayenne. Afin que cela n'ait aucune incidence financière pour les finances communales, nous recouvrons auprès des propriétaires l'intégralité des frais engagés (ramassage et frais de garde).

Ramasser les déjections canines est une obligation légale



Nom d'un chien ! Il n'est pas rare de voir la voie publique jonchée de déjections canines qui sont responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires.

Ramasser les déjections canines sur la voie est une obligation légale.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Déclaration chiens dangereux

Dispositions concernant les chiens catalogués dangereux		
Les dispositions définies par :	1ère catégorie : Chiens d'attaque	2ème catégorie : Chiens de garde et de défense
 Loi du 6 janvier 1999	<i>Pit-bull - Type Staffordshire terrier Type American Staffordshire terrier Type Mastiff - Type Tosa</i>	<i>Race Staffordshire terrier Race American Staffordshire terrier Race ou type Rotweiller - Race Tosa</i>
 Loi du 20 juin 2008		
Acquisition, cession, importation	Interdites	Autorisées
Détention	Interdite aux mineurs, personnes sous tutelle, personnes condamnées	
Déclaration en mairie		Obligatoire
Identification		Obligatoire
Vaccination antirabique		Obligatoire
Assurance responsabilité civile		Obligatoire
Muselière et laisse		Obligatoire
Accès aux lieux publics	Interdit	Avec muselière et laisse
Accès aux parties communes d'immeubles	Interdit	Avec muselière et laisse
Stérilisation chirurgicale	Obligatoire	Non obligatoire
Attestation d'aptitude		Obligatoire
Evaluation comportementale	Obligatoire pour chiens âgés de 8 à 12 mois	
Permis de détention	Obligatoire	

En France, déclarer un chien dangereux en mairie est une obligation légale pour les propriétaires de chiens classés catégorie 1 ou catégorie 2

Chiens de catégorie 1 & 2 : la réglementation



Rappel : L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève

Votre ligne téléphonique en cuivre va bientôt s'arrêter !



Particuliers : passez à la fibre avant le 31 janvier 2027 !

Le téléphone et Internet devront passer à la Fibre

Le plan de fermeture du réseau cuivre, voulu par l'État, est piloté par Orange sur le plan national.

Le réseau cuivre va progressivement fermer dans toutes les communes de France et sera remplacé définitivement par la fibre optique, pour répondre mieux aux besoins et usages des français.

Sur la commune, l'arrêt commercial des offres ADSL se fera en janvier 2026 et l'arrêt technique se fera en janvier 2027.

A cette date, toutes les lignes téléphoniques et internet ADSL seront définitivement coupées

Si vous êtes concernés,

Rapprochez-vous dès à présent de votre fournisseur d'accès à la téléphonie et internet afin de basculer vers l'offre fibre la mieux adaptée à vos besoins.

Avis aux photographes amateurs : photographiez des arbres originaux

Dans le cadre du Plan Action Biodiversité, Mayenne Communauté invite les habitants à s'intéresser aux arbres du territoire et à participer à une future exposition pour l'été 2026.

L'objectif est de mettre en valeur les arbres qui nous entourent et qui font de notre paysage un lieu d'exception.

Tous les habitants de Mayenne Communauté peuvent exprimer leur attachement et leur regard sur le bocage ou les arbres isolés à travers une photo.



Exemple : le Mezeray à St-Frambault de Prières – « Le majestueux »

Conditions de participation :

📧 Les photos sont à envoyer à : biodiversite@mayennecommunaute.fr jusqu'au 30 avril 2026, en précisant les noms et prénoms du photographe amateur ;

📷 Une seule photo doit être envoyée, en haute qualité, au format portrait uniquement ;

📍 L'emplacement précis de l'arbre est précisé et le photographe explique en quelques mots ;

- Les photographes amateurs acceptent que leur photo soit exploitée par Mayenne Communauté dans le cadre d'une exposition et de sa communication. Le nom de chaque photographe sera mentionné sur sa photo.

Point lecture

Depuis 2003, Mayenne Communauté porte une compétence complète en matière de lecture publique et anime pour ce faire un réseau de 19 bibliothèques et médiathèques.

Le rôle du point lecture est de proposer un choix de lecture à l'intention de tous les publics, de permettre l'accès à la culture pour tous.

L'inscription au point lecture est libre et gratuite et permet d'avoir une carte lecteur (utilisable sur tout le réseau intercommunal).

Vous êtes accueillis par des bénévoles qui sauront vous guider dans le fonctionnement du point lecture.



Accueil du public :

Le mercredi de 10h30 à 12h

Le Samedi de 10h30 à 12h

Fermeture pendant les vacances scolaires

Culte



Samedi 29 novembre 2025, la crèche a été installée dans l'église.

La commune de Saint Fraimbault de Prières fait partie de la paroisse Ste Anne sur Aron, de même qu'Aron - la Bazoge Montpinçon - Belgeard - Commer - Grazay - Jublains et Marcillé la ville, mais également depuis le 1er septembre 2024 de la nouvelle entité « Espace missionnaire ».

Une messe est célébrée chaque dimanche à 10 h 30 à Aron et chaque vendredi à 16 h 30 à la chapelle de Saint Georges de l'Isle. Les mariages et sépultures sont assurés dans l'Eglise choisie par les familles suivant la disponibilité des Prêtres, diacres ou guides de sépultures.

Pour les baptêmes, Il est privilégié de les célébrer après la messe du dimanche à Aron. Toutefois, certains samedis seront proposés ; dans ce cas, le premier clocher demandé par la 1ère famille sera le lieu de célébration du ou des baptêmes, pour plus de précisions, contacter Elise Chardon au 06 30 31 07 02.

Pour tout renseignement jusqu'au 31 mars 2026, vous pouvez contacter les membres de l'équipe de proximité :

Monique SALMON (02 43 00 87 80)

ou Claudine CHEMIN (02 43 04 10 99)

Ou directement vous adresser au presbytère d'ARON

Le mardi et le samedi de 10h à 12h.

12, rue de Baladé (02 43 04 21 00).

Mail : paroisse.aron@dioceselaval.fr



Gardiennage de l'église

Le gardiennage d'une église désigne l'ensemble des activités destinées à assurer la sécurité, la surveillance et la bonne tenue du lieu, qu'il s'agisse d'un bâtiment ouvert au public ou non. Selon la taille de l'église, son emplacement et les besoins de la paroisse, cela peut recouvrir plusieurs missions :

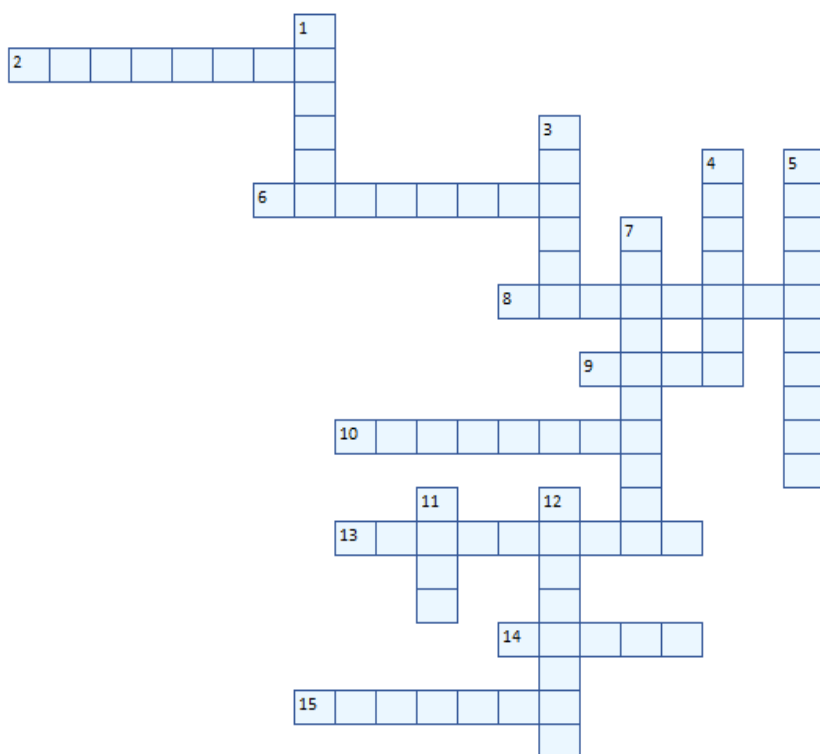
1. **Sécurité du bâtiment** : Surveiller les accès (portes, grilles, issues), les objets et œuvres d'art (statues, tableaux, autels, reliquaires...), prévenir les intrusions, vols, dégradations ou actes de vandalisme.
2. **Assistance lors des célébrations** : aider à la mise en place avant les offices.
3. **Entretien léger du lieu** : fermer et ouvrir l'église à heures fixes, vérifier la propreté générale entre les passages successifs, signaler au responsable des besoins plus importants d'entretien ou de réparation.
4. **Rôle humain et symbolique** : Représenter la paroisse auprès des visiteurs.

Le gardiennage des églises est placé sous la responsabilité du maire, auquel il appartient de désigner, par voie d'arrêté municipal, la personne qui lui paraît présenter les garanties nécessaires à la fonction de gardien. Une indemnité annuelle est versée à la personne qui fait office de gardien.

Jusqu'à présent, nous avons deux personnes qui assuraient cette mission : Mmes Salmon Monique et Chemin Claudine. Elles ont décidé d'arrêter fin mars 2026 et nous les remercions d'avoir assuré cette mission.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la mairie.

À la croisée des mots...



Thème : élections

Horizontalement

2. Situation où un groupe obtient plus de voix que les autres.
6. Siècle au palais du Luxembourg.
8. Droit de participer au choix des représentants.
9. Boîte où l'on dépose les bulletins.
10. Document sur lequel on indique son choix.
13. Ensemble des propositions présentées par un candidat.
14. Organisation regroupant des personnes partageant des idées politiques.
15. Ensemble des opérations électorales.

Verticalement

1. Membre du parlement choisi par les électeurs.
3. Lieu où se déroule le dépouillement des votes.
4. Enquête visant à mesurer les intentions de vote.
5. Choix de ne pas participer au vote.
7. Vote national sur une question précise.
11. Action de choisir un candidat en cochant une case.
12. Période où les candidats exposent leurs idées.

Intramuros : Soyons connectés !

Depuis 2021, la commune s'est dotée de l'application « IntraMuros ».

Cette application mobile permet de vous informer, de vous alerter. Vous pouvez également signaler tout événement (dégradations, dépôts sauvages etc...)

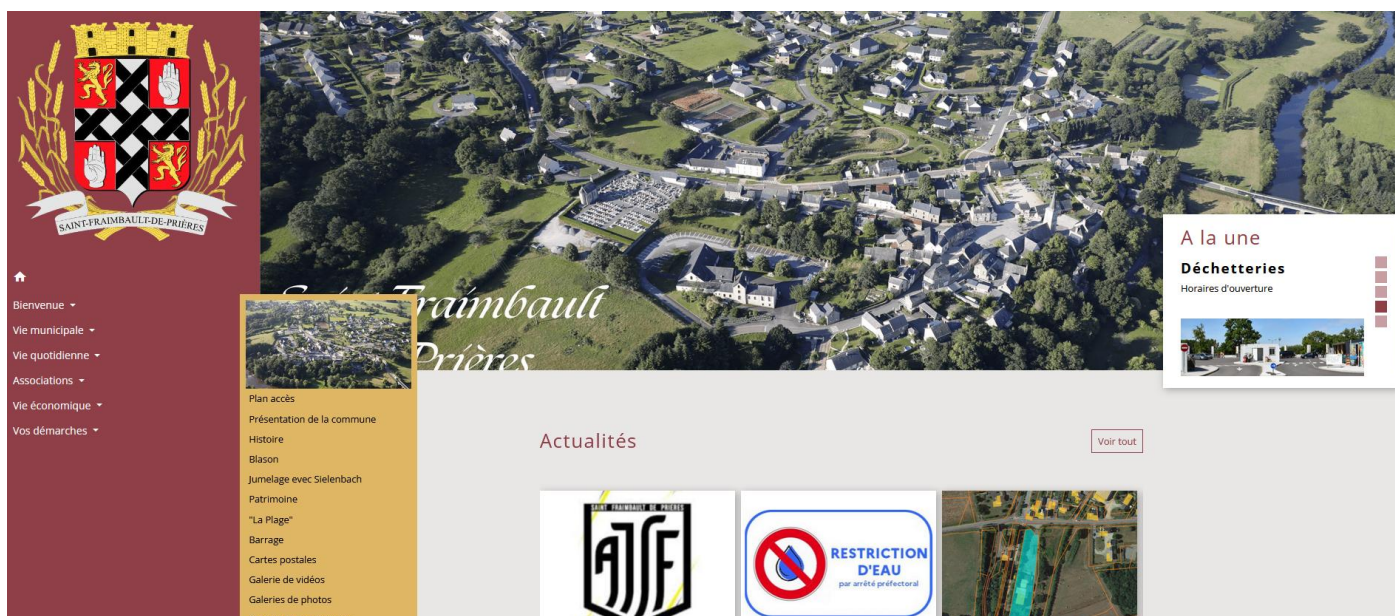
Comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application sur Google Play ou App Store, c'est gratuit !
2. Choisissez votre commune et abonnez-vous aux notifications.
3. Accédez ensuite :
 - Aux services de la commune (annuaire, sondage etc...)
 - Aux actualités de la commune, des communes voisines.
 - Aux événements grâce à l'agenda.



Le site internet fait peau neuve

Le site a été conçu pour répondre aux besoins de tous les citoyens : informations sur les services municipaux ou intercommunaux, accès aux formulaires administratifs, renseignements sur les événements locaux et l'actualité de la commune, annuaire des associations et professionnels, informations pratiques (coordonnées, localisation, météo...), prise de contact avec les services municipaux...



Etat civil 2025

NAISSANCES

8 naissances en 2025
3 autorisations de publication

- LANDAIS Rozenn
Née le 21/05/2025 – 3, Le Bourgneuf
- MOCHON Paul
Né le 08/10/2025 – 9, Hameau de La Gare
- MAGINOT MONNIER Elyo
Né le 20/11/2025 – 1, L'Asnerie

MARIAGES

- FAVRIS Aurélie et PRIMAUX Arnaud
Le 31/05/2025

DÉCÈS

- GARNIER Simone, le 19/05/2025
1, La Campanella
- COEST Maxime, le 27/05/2025
7, rue des vallées
- BOURGAULT Suzanne, le 03/06/2025
4, Rue de la croix couverte
- RAIMBAULT Joseph, le 29/07/2025
1, La Houssaye
- BEASSE Henri, le 24/08/2025
M.R. St Georges de Lisle
- VIOL Eric, le 02/12/2025
Le Bois
- REBUFFÉ Odette, le 24/12/2025
1, Les Trembles

Agenda 2026

JANVIER-FEVRIER-MARS

- 8 Février : Loto comité des fêtes.
- 7 Mars : Soirée comité de jumelage.
- 15 et 22 Mars : élections municipales.
- 25 Mars : Soirée AJSF Football.

AVRIL-MAI-JUIN

- 3 Mai : Vide grenier (APE).
- 24 Mai : Frambaldénne.
- 27 Juin : Fête de l'école.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE

- 31 juillet au 7 Août : Jumelage (séjour).
- 28-29 Août : Week-end festif.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

- 3 octobre : Repas CCAS.
- 27 Novembre : Soirée retraite sportive (huîtres).
- 4 Décembre : marché de Noël.



Comité de rédaction : Pascal Touchard, Sandrine Nion, Thierry Moutel, Ophélie Garniel, Maggy Janvier, Jennifer Paradis, Lucie Dalibard.

Impression : Imprim Ernée Création

Crédit photos : Ouest-France, Courrier de la Mayenne, Maymag, Publicateur libre, Mairie.

REMERCIEMENTS AUX SPONSORS

CHARPENTE - COUVERTURE
Christophe Letertre
 Maison Ossature Bois
 Réparation - Ramonage
 Z.A. - 53300 CHANTRIGNÉ
 02 43 00 84 36 - Fax. 02 43 00 17 82



PLOMBERIE | CHAUFFAGE | ELECTRICITÉ
BOUIN
 SARL
 02 43 04 44 51
 La Gare 53300 ST-FRAMBAULT-DE-PRÎÈRES
 bouinsarl@orange.fr




SARL Maréchal Christian
TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT
 ASSAINISSEMENT - FOSSES SEPTIQUES
 AMÉNAGEMENT DE COURS...
 Les Mollans 53300
 ST-FRAMBAULT-DE-PRÎÈRES
 lesmollans@orange.fr
 06 86 80 28 09
 02 43 00 98 95

DENOUILLE - GARNIER
 Christophe
 02 43 04 15 03
 06 72 88 76 67
 Transport malades
 assis et personnels
 Hospitalisations : Entrées/Sorties
 10, rue Pierre Curie - 53100 MAYENNE



Danveau Automobiles
 MECANIQUE VENTE VOITURE
 Route de Lassay Les Châteaux
 53300 SAINT-FRAMBAULT-DE-PRÎÈRE
 Tél. 02 43 00 87 21
 Port. 06 43 52 08 88
 thierry.danveau@wanadoo.fr
 www.autos.fr




MP Bois
 Abattage/Abattage dangereux/ élague
 PELOUIN Mathieu
 bucheron/élagueur
 à Saint Frambault de Prières
 07 80 54 43 78
 pelouinmathieu@orange.fr




GEODIS



Réparation à domicile
DF Électro
 RACHAT - RÉPARATION - REVENTE
 06 08 49 81 30
 dfelectro53@gmail.com
 5 rue de la Colmont
 53300 La Haie-Traversaine



thélem assurances
Maggy JANVIER
 944 bd François Mitterrand
 53100 Mayenne
 02 59 60 05 62
 07 71 14 87 08




SUEZ

